

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et Rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS-6^e, 21, RUE CASSETTE

Téléph. Littré 97-39. — Chèques postaux : PARIS n° 1900

SOMMAIRE

A nos adhérents.	281
Les souscriptions pour 1939.	282
L'évolution sociale de l'Islam contemporain en Orient, par Pierre RONDOT.	282
Regards sur l'Indochine, par P.-B. DE LA BROUSSE (troi- sième et dernier article).	289
Le Conflit Sino-Japonais (quelques faits), par A. M. (suite)	296
Variétés. — Piraterie chinoise, par P. M.	298
Indochine. — Le Grand Conseil. — La création des écoles rurales. — Contre les calamités publiques. — Les principaux indices économiques en Cochinchine. — La sériciculture en Annam. — Le Conseil des intérêts économiques et financiers du Tonkin. — Chiffres de population. — Le Conseil des intérêts économiques et financiers du Cambodge. — Le cadastre des terres. — Au Laos : le téléférique	299
Levant. — La poussée allemande vers le Proche-Orient. — La coopération franco-britannique. — M. G. Puaux Haut-Commissaire de France. — Les pourparlers franco-syriens à Paris. — Situation intérieure en Syrie. — L'enseignement du français en Syrie. — Au Sandjak d'Alexandrette. — Le problème palestinien. — Mort du Président Ataturk. — Renseignements économiques.	303
Extrême-Orient. — Chine. Prise de Hankéou et de Canton. — Position de Hankéou. — Mort du Régent du Tibet. — L'incident de Tchang-Kou-Fong et son règlement. — Fusion des deux gouvernements de Pékin et de Nankin. — L'avenir de la Chine du Nord. — Le commerce extérieur du Mandchoukouo. — Le budget du Sud-Mandchourien. — La Mandchourie et la production de l'or. — Le Mandchoukouo et la lutte contre l'opium.	306
Japon : Démission du général ministre des Affaires étrangères. — Vers une réforme du Statut Univer- sitaire. — Le troc dans le bloc sino-nippon-mandchou. — La production d'or	309
Asie Anglaise. — Les prisonniers des Iles Andaman . . .	310
Bibliographie	311

A NOS ADHÉRENTS

Plus encore que l'an dernier à pareille date, il est nécessaire, dans les dernières semaines de 1938, d'appeler l'attention de nos adhérents et de nos lecteurs sur l'intérêt que présente l'œuvre entreprise au début du xx^e siècle et poursuivie depuis lors par le Comité de l'Asie française. Les faits sont là, des faits dont l'importance n'échappe à personne; sur quelque théâtre qu'ils se déroulent, l'Asie antérieure, les presqu'îles du Sud ou l'Extrême-Orient, ils prouvent avec la dernière évidence quelle rapide transformation se produit partout en Asie, quels ferments nouveaux en agitent les populations, quelles ambitions les poussent comme aussi à quoi tendent ces ambitions. Ceux qui ont pris, depuis des années, la peine de lire l'Asie française ne sauraient être surpris par les faits actuels: en évoquant le souvenir de tel article ou de telle chronique, ils se disent y avoir vu signalés les prodromes des événements que nous vivons, les idées dont s'inspirent les « maîtres du jeu », les tendances opposées des uns et des autres, les revendications de ceux-ci, les aspirations de ceux-là... Dès lors, pour eux, tout devient clair et les faits prennent leur entière signification, apparaissent sous leur vrai jour, parfois si inquiétant, si menaçant pour les intérêts européens et, plus spécialement, pour les intérêts français en Asie.

C'est particulièrement de ces derniers que doit, comme l'indique son nom, se préoccuper notre Bulletin. Ceux qui veulent bien le parcourir savent de quelle manière il s'efforce de remplir cette partie du programme du Comité de l'Asie française, et avec quelle attention nous suivons, en particulier, l'évolution de notre superbe empire d'Indochine, les progrès sociaux, intellectuels et économiques de ses populations, comme aussi l'action de la métropole dans notre colonie. Si, parfois, nous discutons et critiquons celle-ci, c'est en toute impartialité, non point par un vain plaisir de dénigrement, mais en nous inspirant de l'intérêt de notre cher pays, comme aussi de celui de notre colonie elle-même et de ses attachantes populations.

Ainsi nous efforçons-nous de maintenir la tradition bientôt quarantenaire de ce Bulletin; ainsi travaillerons-nous, en 1939, à la développer davantage encore, si possible..., pourvu que nos amis nous aident. Nous ne saurions le leur dissimuler en effet: le sort du Comité de l'Asie française est entre leurs mains. Comme tant d'autres groupements analogues, le nôtre a été très éprouvé par les événements qui rendent l'époque actuelle si dure pour les sociétés comme pour les individus; son existence dépend d'eux. S'ils ne s'intéressent pas activement à cette œuvre qui est la leur, celle-ci ne pourra plus vivre bien longtemps. Qu'ils nous gagnent donc des sympathies nouvelles et de nombreuses adhésions! Ainsi permettront-ils au Comité de l'Asie française non pas seulement de vivre, mais de développer ses publications et donc ses informations; ainsi accroîtront-ils ses moyens d'action et son influence, et lui permettront-ils aussi, le jour où il devra intervenir auprès des Pouvoirs publics en faveur de nos intérêts en Asie, de le faire avec une autorité plus grande encore que celle dont il jouit aujourd'hui.

* * *

Avec le présent numéro de novembre 1938, l'Asie française reprend sa périodicité normale, qu'elle avait modifiée pendant le temps des vacances. De bimestrielle, elle redevient mensuelle, selon son habitude, jusqu'à l'été de 1939.

Les Souscriptions pour 1939

Le Comité de l'Asie Française prie ses adhérents de vouloir bien, dès maintenant et en tout cas le plus tôt possible, lui adresser leur souscription pour l'année prochaine, 1939.

Il leur rappelle qu'ils ont liberté pleine et entière de fixer à leur guise le chiffre de leur cotisation; mais il les prie de vouloir bien, en en déterminant le taux, tenir compte à la fois des charges toujours croissantes qui pèsent sur le Comité et des nécessités auxquelles il doit faire face dans un temps où, plus que jamais, les questions coloniales doivent être soigneusement étudiées et très constamment suivies. Que nos amis considèrent également que, malgré les charges nouvelles, et très sérieuses, résultant pour lui des récentes réformes sociales, puis des derniers décrets-lois, le Comité ne veut pas élever le taux de sa cotisation et qu'il s'impose, en agissant de la sorte, de très lourds sacrifices.

Seules, en effet, les souscriptions égales ou supérieures à 60 francs pour toutes les collectivités (administrations diverses, bibliothèques, etc., etc.) ainsi que pour les personnes recourant à l'intermédiaire des libraires, et les souscriptions égales ou supérieures à 50 francs pour les adhérents individuels assurent aux souscripteurs le service du Bulletin et permettent au Comité de dis-

poser de quelques très faibles ressources pour son action et pour sa propagande. Pour l'Étranger, le prix de souscription est fixé à 125 francs.

Le Comité demande instamment aux souscripteurs de ne pas attendre les lettres de rappel qui leur sont adressées, pour éviter les frais supplémentaires qui viendraient de ce fait à sa charge. Pour atteindre également ce but, le service du Bulletin sera supprimé à ceux de nos abonnés qui retarderont de plus de deux mois l'envoi de leur cotisation après la date de son échéance.

Les abonnements, qui sont annuels, peuvent d'ailleurs débiter à n'importe quel mois de l'année. Quant aux souscripteurs qui enverront par avance leur cotisation, ils sont assurés que les sommes versées par eux seront affectées à la période succédant immédiatement à celle déjà réglée par leur versement antérieur.

Les souscriptions peuvent être adressées à **M. le Trésorier du Comité de l'Asie française, 21, rue Cassette, Paris-VI^e**, soit par mandat-poste, soit par chèque, soit par versement à notre compte de chèques postaux, **Paris 19-00**.

Rappelons également à nos abonnés que, pour tout changement d'adresse, ils doivent nous envoyer 1 franc et, pour éviter toute erreur, joindre à cet envoi la dernière bande du Bulletin. Les changements qui nous parviendraient après le 10 de chaque mois ne pourront être effectués que le mois suivant.

L'évolution sociale de l'Islam contemporain en Orient

Le renouveau d'activité politique qui se manifeste en Orient depuis plusieurs mois incite l'observateur européen à suivre plus attentivement l'évolution des idées et des mœurs dans l'Islam; il lui semble que, sans doute, l'étude de la vie sociale pourra éclairer la genèse et l'orientation des mouvements politiques.

Mais, tandis que l'information politique est largement diffusée par la presse, la documentation sociale reste peu abondante et dispersée: on risque trop souvent d'en tirer des conclusions simplistes et prématurées. Parfois, ainsi, l'Islam est tenu, dans l'opinion européenne, pour une force, sans doute considérable, mais essentiellement passive et rétrograde, entièrement soustraite aux remous modernes; on y voit un bloc immuable, un obstacle infranchissable; d'autres fois, tout au contraire, on ne veut plus reconnaître dans l'Islam qu'une vaine façade; on pense que l'extension de la civilisation moderne, le progrès matériel, le laïcisme,

l'ont vidé de tout contenu et vont lui ôter toute importance.

Sans prétendre, dans le cadre étroit de cet article, caractériser d'une manière complète l'état actuel de l'Islam (1), nous essaierons du moins de montrer combien les choses sont complexes et, en apparence, contradictoires : en sorte qu'on ne saurait trop se défier des formules tranchantes qui prétendent tout expliquer d'un mot, mais qui ne font que perpétuer les plus graves illusions.

L'examen de quelques faits sociaux d'un ordre souvent modeste, fournis par l'observation de l'Orient moderne, nous amènera à reconnaître dans le monde islamique l'existence simultanée de deux traits remarquables : la persistance des valeurs traditionnelles de l'Islam dans les conditions du monde actuel et l'effort d'adaptation tenté par de nombreux membres de la communauté musulmane pour la faire bénéficier des conquêtes modernes. Mais, tout en notant le caractère composite, indécis, encombré, qu'impriment de tels traits à la société islamique, nous devons reconnaître qu'il ne s'agit encore que d'un aspect très partiel de la réalité. D'autres facteurs d'évolution, très importants eux aussi, ont surgi tout récemment : la formation en Orient d'un prolétariat ouvrier et l'importance croissante de la jeunesse dans la vie publique peuvent exercer sur la conscience et les destins de l'Islam une influence considérable.

I. — Persistance des valeurs traditionnelles de l'Islam

Peut-être convient-il, d'abord, d'éliminer cette objection très fréquemment formulée : que l'extension de l'indifférence et l'abandon des pratiques religieuses, sensibles en pays musulman comme ailleurs, diminueraient l'importance qu'il convient de reconnaître au facteur « Islam ». En effet, à côté de symptômes frappants d'indifférence religieuse, on observe en Orient des marques, non moins nettes, d'attachement très étroit à l'Islam et à ses pratiques.

Dans les quartiers musulmans d'une ville levantine telle que Beyrouth, où la présence d'une forte proportion de chrétiens resserre cependant la discipline musulmane, on constate que l'appel des muezzins à la prière tombe généralement dans un apparent désert ; les joueurs de tric-trac, au café voisin, n'interrompent pas pour autant leur partie ; on n'aperçoit guère, dans les mosquées de quartier, que cinq ou six fidèles, des vieillards pour la plupart, qui font la prière en commun. A la grande mosquée, l'auditoire qui suit les prêches du mufti se compose principalement de bateliers, de débardeurs, de petites

(1) Nous nous plaçons ici à un point de vue strictement sociologique. Faisant état de certaines tendances actuelles dans l'Islam, nous ne tenons pas compte de leur degré d'orthodoxie, mais seulement de leur intérêt pour l'évolution des idées et des mœurs.

gens. L'usage, sinon du vin, du moins de l'arak, sorte d'anis assez violent, est fréquent ; le jeûne du Ramadan n'est pas toujours observé.

Néanmoins, chrétiens et musulmans, tout au moins dans les classes basses et moyennes, continuent à vivre à part, dans des quartiers nettement séparés, d'aspect assez différent ; et le moindre geste susceptible de passer pour une provocation à l'égard de l'Islam est vigoureusement relevé par les musulmans. En traversant les quartiers musulmans, durant le Ramadan, un chrétien indigène s'abstient prudemment de fumer ; à Alep, sinon à Beyrouth, une telle audace pourrait entraîner une sérieuse correction à coups de bâtons. Et que la nouvelle se répande, exacte ou non, de quelque attentat contre l'Islam : empiètement des Sionistes en Palestine, « désislamisation » des Berbères au Maroc, sévérités de la conquête italienne en Lybie, tous ces musulmans, qu'on aurait pu croire indifférents, se dressent et se rassemblent, écoutent en foule les discours tenus dans les mosquées et manifestent aussi vigoureusement que la police le tolère.

On n'aurait, en effet, qu'une vue incomplète des choses si l'on oubliait que l'Islam constitue, en même temps qu'une religion, une formule d'organisation juridique et sociale. Or, les conceptions sociales islamiques subsistent en dehors de la pratique religieuse ; elles survivent à sa disparition ; mieux encore, elles inspirent traditionnellement les chrétiens indigènes qui demeurent au contact des musulmans et elles leur dictent des idées analogues sur l'organisation de la famille et sur la situation de la femme. Elles mettent parfois leur empreinte jusque sur la police des cités : dans une ville telle que Beyrouth, qui possède des tramways, des cinémas, des boîtes de nuit, un champ de courses avec pari mutuel, le jardin public reste réservé aux dames et fermé aux messieurs, cinq jours et demi par semaine.

De tels traits de vie quotidienne, susceptibles de frapper le voyageur le plus pressé, témoignent de la vitalité constante de l'Islam en Orient. Il semble, en effet, que chaque musulman, cultivé ou ignare, pieux ou négligent, garde quelques idées très simples et très vigoureuses que l'évolution moderne n'ébranle nullement : conviction de la valeur supérieure de l'Islam en soi, conscience et désir de l'expansion de l'Islam, sentiment de la solidarité islamique.

*
*
*

La conviction de la valeur supérieure de l'Islam s'est tout naturellement formée dans ces esprits qui demandent à un seul petit livre, le Coran, la solution de tous les problèmes moraux, sociaux, politiques que pose la vie. « Je crains l'homme d'un seul livre », disait un philosophe latin. Cette formule ambiguë exprime parfaitement la double raison qui rend redoutable l'homme du Coran ; il y trouve une doctrine simple, cohérente, qui se donne pour l'unique

et qui vaut dans tous les domaines, et il acquiert ainsi une certitude, une assurance, une décision qui l'arment singulièrement dans la vie.

Ce recours au Coran reste pratiqué, à l'occasion, par le musulman oriental le plus évolué, le plus détaché de toute pratique religieuse. Il y a quelques années, il nous a été donné d'entendre un notable musulman, éloigné d'ailleurs de toute foi, inscrit au recensement comme libre-penseur, recommander vivement la monarchie comme la forme de gouvernement la plus convenable pour la Syrie. Quelques jours plus tard, il s'excusait de devoir revenir sur cette opinion; il avait consulté le Coran et n'y avait trouvé qu'une seule fois mention des rois, en termes très peu favorables; il concluait que la royauté ne pouvait convenir à la Syrie musulmane.

Tous ceux qui, journalistes, hommes politiques, petits chefs religieux, recherchent l'adhésion immédiate et spontanée de l'homme de la rue, soulignent la valeur supérieure de l'Islam mis en parallèle avec la civilisation occidentale assortie de progrès matériel et de relâchement des mœurs. A l'orgueil de cette supériorité se mêle d'ailleurs, de façon curieuse, le sentiment d'une sorte de faiblesse, d'un danger en présence des moyens procurés à l'Occident par la science et la technique. L'Imam Yahia, souverain du Yémen, écrivant au roi Ibn Séoud, souverain du Hedjaz et du Nedj, lui reproche indirectement ses complaisances envers les techniciens européens: « Si les partisans de l'euro-péanisation, dit-il, n'avaient pas, sous le couvert de l'Islam, facilité aux étrangers des entreprises imprévues, l'Islam eût été difficile à atteindre, voire même inaccessible (1). » Les journaux damascains, qui s'adressent cependant à un public de commerçants amis du confort, critiquent volontiers le système de justice européenne instauré par le mandat français et lui opposent le vieil et excellent régime des peines islamiques encore en vigueur au Yémen, où le voleur a la main tranchée. Le voisinage du Liban, mieux pénétré par la civilisation occidentale, inquiète certains de ces publicistes damascains: « Nous craignons, écrit l'un d'entre eux, que, si la Syrie n'est pas unifiée dans un proche avenir, la culture latine ne se fortifie davantage sur le littoral et que son danger ne s'étende vers l'intérieur. Les quatre villes (c'est-à-dire Damas, Homs, Hama, Alep) ne pourront y échapper et plieront devant sa force, constituée par la science, l'argent et une vaste propagande (2) ». On cherche parfois la parade moins dans l'adoption des armes de l'Occident que dans le retour à la stricte observance des prescriptions coraniques. Le prince Omar Toussoum, nationaliste égyptien, écrit au premier ministre Nahas Pacha pour le féliciter de n'avoir fait servir que des boissons non alcoolisées dans les réceptions

officielles; il l'assure que ce geste attirera les bénédictions divines sur les négociations anglo-égyptiennes, et toute la presse égyptienne reproduit cette lettre avec empressement (1).

Cette supériorité de l'Islam paraît si peu contestable à certains musulmans que, non sans parfois quelque naïveté, ils s'efforcent de déceler l'influence de l'Islam dans les grands mouvements d'idées et chez les hommes les plus représentatifs de l'Occident. Nous trouvons dans la revue musulmane *The Light*, éditée à Lahore, de curieux exemples de cet état d'esprit. Cette revue ouvre à ses lecteurs un « Petit Courrier » qui, selon la loi commune de ces rubriques, reçoit un certain nombre de questions saugrenues auxquelles il est répondu avec le souci de ne pas décourager l'abonné. Un correspondant a lu que Napoléon était musulman, et tout de même il s'étonne un peu. La revue n'hésite pas à répondre: « Les décrets et déclarations émis par Napoléon pendant son séjour en Egypte démontrent amplement qu'il était musulman. En outre, il faut rappeler sa propre déclaration à ce sujet. » Un autre lecteur demande: « Est-ce que le bolchevisme et le fascisme contiennent des principes islamiques? » La revue répond: « Leur désir d'améliorer le sort des classes foulées aux pieds est un élément islamique. » Dans un article de la même revue, nous trouvons cette appréciation: « Mussolini, Hitler, Staline, bâtisseurs des nouvelles Italie, Allemagne et Russie, travaillent dans une certaine mesure dans la ligne du Califat islamique (2). »

Chez les lettrés d'une classe supérieure, le sentiment de l'excellence de l'Islam s'affirme d'une manière plus philosophique, et, ce qui est remarquable, souvent à l'aide du témoignage d'écrivains occidentaux. Un jeune écrivain égyptien, Behjet Wahby, qui étudie *la rupture de l'Islam et ses remèdes*, affirme, sur l'autorité de M. Edouard Montet, professeur à l'Université de Genève, que « l'Islam est la plus rationnelle des religions ». « Les principes de l'Islam, ajoute-t-il, ont procuré la justice, la tolérance et l'équité au moment où les pires horreurs étaient perpétrées sous l'égide de l'Eglise catholique. » Et, invoquant cette fois l'autorité de Gustave Le Bon — dont l'influence, notons-le en passant, est considérable chez les intellectuels orientaux — il estime que l'Europe médiévale eût gagné, au point de vue de la civilisation, à passer sous la domination des musulmans; elle aurait évité les guerres de religion, la Saint-Barthélemy, l'Inquisition. Poitiers, de ce point de vue, a été une défaite de la culture (3).

Une telle pensée n'est pas isolée. A l'autre bout du monde islamique, un philosophe et poète musulman des Indes, qui s'honore d'ailleurs d'un titre britannique, Sir Mohamed Iqbal,

(1) *Al Iman* (Sanaa), n° 79.

(2) *Fata al Arab* (Damas), 21 février 1933.

(1) *L'Orient* (Beyrouth), 3 mars 1936.

(2) *The Light* (Lahore), 16 mai 1934, 8 avril 1934, 8 novembre 1936.

(3) *The disruption of Islam and its remedies* dans *Synthesis*, N° 1, 1936, pp. 65 et 69-70.

déclare dans son ouvrage sur *La reconstruction de la pensée religieuse de l'Islam* que le Coran est un livre profondément philosophique ; que Mahomet a été un profond philosophe, attaché à la recherche des fondements rationnels de l'Islam ; que sinon toutes, du moins la plupart des idées qui dominent la philosophie moderne occidentale ont été devancées par les penseurs musulmans et le Coran (1).

Ainsi, des esprits supérieurs, philosophes ou lettrés, s'accordent sans peine avec le folliculaire damascain et le bourgeois de Beyrouth et de Homs pour reconnaître l'excellence foncière de l'Islam.

* * *

S'il était besoin, d'ailleurs, d'une autre preuve de la vitalité de l'Islam et de la confiance qu'il garde en soi, on la trouverait dans l'activité missionnaire islamique. On sait que celle-ci s'exerce avec succès dans l'Afrique noire ; Behjet Wahby cite complaisamment à cet égard un auteur anglais, Bosworth Smith : « L'Islam donne à ses nouveaux convertis nègres une énergie, une dignité, une confiance en soi et un respect de soi-même qu'on trouve trop rarement chez leurs compatriotes païens ou chrétiens (2) ». Mais le champ de l'activité missionnaire islamique ne se réduit pas, comme on le croit trop souvent, au Sénégal et au Soudan.

Le mouvement *Ahmadiya* de Lahore, qui n'est pas absolument orthodoxe, mais qui a été fondé spécialement par Mirza Gulam Ahmed en réaction contre les missionnaires chrétiens, se donne pour tâche expresse la propagation de l'Islam considéré comme « la seule religion conforme à la religion et à la nature ». Il a créé des missions à Woking en Angleterre, à Berlin, à Vienne, à Java. L'effort de ces missions n'est pas aussi vain qu'on pourrait le croire : celle de Berlin, fondée en 1924, groupe plus de cent convertis allemands et constitue un centre très actif de propagande dans l'Europe centrale. Ces dernières années, le mouvement *Ahmadiya* s'est particulièrement intéressé à l'Espagne, vers laquelle les souvenirs de la gloire passée attirent volontiers les esprits musulmans. Ce pays paraissait, d'autre part, constituer un terrain favorable aux missions islamiques, en raison de l'attitude du gouvernement républicain envers l'église catholique. Les campagnes organisées pour la mission d'Espagne ont suscité, aux Indes surtout, un vif enthousiasme et un gros afflux de souscriptions (3).

Aux Indes même, la classe déshéritée des parias, des « intouchables », paraît fournir un champ propice à l'Islam. Le Cheikh el Maraghi, recteur de l'Université al Azhar au Caire, envoie au début de 1937, dans la péninsule, une mission

expressément vouée à la conversion des parias (1). Mais c'est le Japon qui, pour l'instant, suscite le plus d'intérêt dans l'Islam. Il inonde les marchés du Proche-Orient de ses produits industriels, très adroitement accommodés au goût local. D'autre part, il bénéficie de son prestige de grande nation indépendante asiatique, champion de l'Asie en face de l'Europe. Une *Société musulmane* a été fondée à Tokio en vue d'accroître la connaissance réciproque du Japon et des pays orientaux ; elle distribue des traductions en japonais d'ouvrages religieux écrits par des professeurs de Lahore (2). Il y a quelques mois, la nouvelle s'est brusquement répandue en Syrie que le Mikado avait embrassé l'Islam. Toute la presse l'a reproduite avec enthousiasme et sans nul étonnement ; aucun doute n'a été émis sur sa véracité. L'empressement du public musulman à adopter Napoléon et le Mikado, Hitler et Staline, témoigne sans nul doute d'une belle vitalité.

* * *

Un troisième symptôme de la vigueur de l'Islam contemporain peut être discerné dans la force constante du sentiment de solidarité islamique. Le maréchal Lyautey l'a caractérisé de la manière la plus heureuse lorsqu'il a appelé l'Islam une caisse de résonance.

Ainsi, comme nous l'avons noté ci-dessus, le paisible marchand de calicot de Beyrouth ou d'Alep, apparemment peu préoccupé de pratique religieuse, sort brusquement de son apathie quand il apprend qu'on fusille les Senoussis de Libye, qu'on exproprie les paysans arabes de Palestine... La vigueur de ces sentiments est telle qu'à diverses occasions les minorités chrétiennes incluses dans la masse islamique, ou du moins ceux des membres de ces minorités qui se rallient à la politique nationaliste des leaders musulmans, se sentent amenés à s'y associer. Et, faisant une distinction peut-être spécieuse, mais bien caractéristique du remous des esprits en Orient, ils se déclarent solidaires de l'Islam non pas en tant que religion, mais en tant que forme de vie politique ou sociale. Des coptes d'Égypte, un écrivain comme Salameh Moussa, un homme politique comme Makram Ebeid, déclarent : « L'Islam est la religion de ma patrie, mon devoir est de la défendre », ou, ce qui revient au même : « Je suis chrétien, il est vrai, par religion, mais par ma patrie, je suis musulman (3). »

Un tel sentiment constitue une force certaine, mais comment celle-ci va-t-elle s'exercer efficacement à travers les cloisonnements politiques des Etats ? Il serait nécessaire de créer une organisation qui donne à la patrie islamique une existence de fait et une réelle autorité.

(1) *L'Orient* (Beyrouth), 1^{er} janvier 1937.

(2) Voir par exemple : Abdul Medjid Qaishi, *The World Teacher*.

(3) L. JOVELET : *L'évolution sociale et politique des pays arabes*, 1930-1933, p. 41, et *L'Orient* (Beyrouth), 2 juin 1936.

(1) *Oriente Moderno*, octobre 1934, pp. 506-507.

(2) *Loc. cit.*, pp. 70-71.

(3) *Journal Asiatique*, tome 227, pp. 135-139 ; voir encore *The Light*, passim.

L'Islam moderne a essayé à cet effet de deux moyens à la fois : soit, dans le cadre plutôt culturel, réunion de vastes congrès islamiques rassemblant des représentants aussi éminents que possible, mais pas nécessairement officiels, des pays musulmans ; soit, sur le terrain politique, conclusion entre États musulmans de traités ou de pactes fondés explicitement sur la fraternité islamique.

Le procédé des congrès trouve (est-il besoin de le noter ?) un précédent traditionnel, parfaitement utilisé d'ailleurs par le souverain du Royaume Arabe Séoudien, dans la réunion annuelle des pèlerins à la Mecque. Le vaste congrès panislamique tenu à Jérusalem en 1931 fournit, d'autre part, un exemple frappant de l'application systématique de ce procédé.

Il s'agissait de réunir dans la troisième ville sainte de l'Islam, menacée par le Sionisme, un congrès qui serait le « parlement spirituel et social de l'Islam ». La liste des délégués à ce congrès est impressionnante ; elle occupe cinq pages de la revue *La nation arabe* (1), organe de la délégation syro-palestinienne de Genève ; on y trouve Syriens, Palestiniens, Libanais, Égyptiens, Tunisiens, Yéménites, Irakiens, Persans, Musulmans du Nedj, du Hedjaz, des Indes, de l'Indonésie, de la Yougoslavie, du Turkestan ; la plupart de ces délégués ont reçu des dépêches les accréditant comme représentants de colonies musulmanes lointaines, tel ce poète chiite du Liban Sud qui se proclame délégué « de Michigan City et des territoires musulmans environnants ». Certains de ces délégués, en effet, ne sont pas très sérieux, et, selon une expression très appréciée en Orient, « ne représentent que leur propre personne ». Ainsi, le « délégué du centre de l'Afrique » a quitté les rives du Niger vers l'âge de trois mois, avec sa mère ravie par un négrier ; recueilli à Tripoli de Barbarie par un officier ottoman, il a suivi la carrière des armes, et, après la guerre, il a pris sa retraite en Syrie, où il a été officier d'ordonnance du chef de l'État ; on voit à quel point il est qualifié pour porter au congrès les vœux du Soudan. Constitué de la sorte, le congrès a dénoncé les maux soufferts par l'Islam en divers points du globe ; il a esquissé le projet d'une université islamique à Jérusalem et lancé une souscription à cet effet ; il a constitué force commissions, comités, sous-commissions permanentes. De tout cela, il n'est rien sorti de directement efficace, mais le monde islamique s'est confirmé dans le sentiment de sa solidarité.

Le procédé des pactes a trouvé de très nombreuses applications durant ces dernières années, entre le Royaume Arabe Séoudien, la Transjordanie, l'Irak et divers autres pays musulmans. Nous retiendrons comme caractéristique, en la matière, le traité passé le 17 mars 1934 entre le Royaume Arabe Séoudien et l'Afghanistan. Son préambule fait état du désir des deux

souverains contractants « de confirmer la fraternité musulmane et de consolider, de fixer et de fonder sur une base d'entente réciproque les relations de sincère amitié islamique existant entre eux (1) » ; une telle formule tend à devenir de style dans cette sorte d'instruments. Plus explicites encore sont les déclarations faites au journal officiel de la Mecque, l'*Oum el Kora*, au sujet de ce pacte, par un des membres de la délégation afghane :

Il est de toute évidence que l'indépendance d'un État ne saurait être complète, que son organisation politique ne saurait être parfaite et qu'il ne saurait se mettre à la hauteur de la civilisation moderne et de l'évolution sociale actuelle que grâce à ses relations avec les pays étrangers. Beaucoup d'intérêts, notamment ceux des pays musulmans, sont fondés sur ces relations qui nous ont été d'ailleurs recommandées par Dieu quand Il a dit : « Les croyants sont des frères » et : « Attachez vous tous au lien de Dieu. » Le Seigneur des humains, Mahomet, nous le conseille en disant : « Le croyant est pour le croyant comme les matériaux d'un édifice qui se tiennent entre eux. » Bien d'autres traditions authentiques nous montrent également la nécessité d'étroits liens moraux et de relations officielles qui les garantissent. C'est pourquoi S. M. Mohamed Nader Khan, Roi d'Afghanistan, a résolu d'entamer des rapports officiels avec le Hedjaz et de cultiver la semence de l'union entre nations et de l'harmonie islamique entre les deux nations afghane et arabe. Sa Majesté a été le premier parmi les souverains d'Afghanistan à prendre cette initiative, estimant accomplir ainsi des devoirs que ses prédécesseurs avaient négligés (2).

De ces diverses manifestations, il ne faudrait pas conclure que les relations entre musulmans d'Orient sont automatiquement réglées en toutes circonstances par le sentiment d'une fraternité absolue. Tout au contraire, comme il est naturel, subsistent dans le vaste domaine de l'Islam des dissensions de ville à ville, de pays à pays, qui s'expriment souvent vigoureusement. Citons, par exemple, la séculaire rivalité entre Homs et Hama, en Syrie (3). Sur un plan plus élevé, mentionnons les mesures par lesquelles, à diverses reprises, l'Irak a essayé de se débarrasser des fonctionnaires d'origine syrienne qui y avaient été installés sous le règne de Fayçal ; il n'y avait plus alors de considération de fraternité islamique ; il s'agissait, en propres termes, d'expulser les étrangers qui occupaient la place des enfants du pays.

L'opportunité politique impose, en effet, souvent, à certains groupements musulmans, une attitude particulière que d'autres groupes sont portés à considérer comme une sorte de trahison à leur égard. Ainsi les musulmans des Indes, en leur qualité de minorité, sont amenés par le souci de leur sécurité à jouer le jeu britannique contre le nationalisme de Ghandi. Il est vrai qu'en même temps ils envoient au Congrès panislamique de Jérusalem de brillants représentants, comme un Chawkat Ali, et qu'ils

(1) *Al Ahram* (Le Caire), 13 avril 1934.

(2) *Oum el Kora* (La Mecque), 25 mars 1932.

(3) J. GAULMIER : *Note sur un épisode poétique de la rivalité séculaire entre Homs et Hama*, dans le *Bulletin d'études orientales*, t. II, pp. 83-90.

(1) *La Nation arabe* (Genève), n° de novembre-décembre 1931, pp. 14-19.

entretien des missions pour la propagation de l'Islam; une contradiction intime subsiste néanmoins. En Syrie et au Liban, Chawkat Ali retour de Jérusalem et qui, en langue anglaise, prêche le panislamisme et prononce l'éloge discret de la Grande-Bretagne, ne tarde pas à être considéré comme indésirable; et l'exemple qu'invoquent, au même moment, les agitateurs musulmans de Damas, qui rêvent de désobéissance civile, c'est celui de Ghandi, bien que ce dernier soit, chez lui, combattu par la plupart des musulmans.

Tour à tour, selon les circonstances, le sentiment particulariste national l'emporte sur le sentiment universel islamique et réciproquement. Ce qu'il faut retenir, semble-t-il, c'est qu'après chacune de ces éclipses l'idée de la fraternité et de la solidarité islamiques reparaît intacte et vigoureuse.

L'histoire récente des relations entre le Royaume Arabe Séoudien et le Yémen, considérée sous cet aspect, est particulièrement curieuse. Les deux États sont limitrophes; comme tels, ils ont de petites contestations de frontière et s'accusent parfois de susciter des ennuis au voisin, révoltes ou attentats. En 1923, le conflit au sujet du Djebel Arouh passe à l'état aigu; les négociations n'aboutissent pas; on craint la guerre. Soudain, coup de théâtre: l'Imam du Yémen s'en remet purement et simplement au Roi de l'Arabie Séoudienne pour le règlement du différend. Ibn Séoud ne veut pas être en reste de générosité; il répond: « J'ai jugé contre moi-même; je prononce la renonciation à mes droits sur le Djebel Arouh en faveur du Yémen. J'ai considéré qu'il sort de la possession d'un Arabe pour rentrer dans la possession d'un autre Arabe, et d'une autorité musulmane à une autre autorité musulmane. C'est un cadeau des Arabes aux Arabes et un dépôt sacré du musulman chez son frère musulman. » Ihsan Djabri rapporte ces faits dans *La Nation arabe* sous ce titre: *Une leçon pour l'Europe* (1).

Mais la suite n'est pas moins instructive. Dès 1933 surgit un nouveau conflit de frontières et d'influence entre Yémen et Arabie Séoudienne. Cette fois la guerre éclate; elle est menée avec vigueur par Ibn Séoud, qui impose la paix à l'Imam Yahia, et en profite pour arrondir un peu ses domaines. Le traité signé entre les deux souverains le 19 mai 1934 n'en est pas moins un nouveau monument « d'amitié islamique et de fraternité arabe »; il prévoit entre les deux pays « un état de paix perpétuelle, d'amitié stable et de fraternité islamique arabe perpétuelle qui ne pourra être troublé »; il dispose même que « les deux nations n'en font qu'une seule (2). »

Si le souci de la solidarité islamique est parfois oublié, on voit qu'il ne tarde pas à s'imposer à nouveau de la façon la plus nette.

II. — Les efforts d'adaptation de l'Islam.

Cette brève revue de quelques manifestations de la vie islamique en Orient permet, semble-t-il, d'affirmer la persistance des valeurs traditionnelles de l'Islam. Mais ces valeurs pourront-elles s'adapter aux conditions du monde moderne et y constituer des forces utilisables?

Ici encore, il convient d'abord de faire justice d'un préjugé très répandu: la rigidité foncière de l'Islam, son étroit formalisme, son incapacité à évoluer. Peu de religions se contentent d'un aussi bref Credo; deux lignes y suffisent: « Il n'y a de Dieu que Dieu et Mahomet est le prophète de Dieu. » En dehors de cette affirmation du monothéisme et de la mission divine de Mahomet, le champ reste ouvert pour les interprétations des données variées fournies par le Coran et les traditions authentiques. Les hérésies ont naturellement fleuri dans l'Islam autant et plus peut-être que dans les autres religions; il est remarquable que le Prophète ait prévu ces dissidences sans autrement s'en émouvoir; il avait même annoncé leur nombre, soixante-douze, en sorte que certains théologiens musulmans, quand ils les dénombrent, loin d'en contester l'existence, seraient plutôt tentés d'en distinguer des variétés nouvelles pour parfaire le chiffre. Une autre parole du Prophète est, en effet, de nature à rassurer, quant aux effets de ces hérésies: « Ma communauté ne s'accordera jamais dans l'erreur ». L'Islam peut donc, sans imprudence de principe, évoluer et s'adapter.

D'ailleurs, tout observateur non prévenu qui aborde l'Orient, loin d'avoir l'impression de raideur et de rigueur dans l'Islam, doit remarquer bien plutôt, à divers traits sensibles, combien cette religion est proche de la vie et accueillante à la diversité. Elle paraît proche de la vie, quand on considère ces petites mosquées de quartier qui s'ouvrent dans les souks de Damas: pour minaret, elles ont un encorbellement qui domine à peine la chaussée; le muezzin, quand il appelle les passants à la prière, leur parle presque à l'oreille. Et l'Islam apparaît singulièrement accueillant à la diversité si l'on visite, par exemple, son troisième Lieu Saint, le seul accessible aux chrétiens, le Haram ech Chérif de Jérusalem. Dans cette vaste enceinte rectangulaire, d'environ 500 mètres sur 300, on trouve sans doute, d'abord, les deux vastes mosquées Qoubbet es Sakhra et Djamié el Aksa; mais alentour, sur l'esplanade, c'est une profusion de petits édifices divers et souvent charmants, portiques, puits, qoubbas, chaires encore parées du souvenir de prédicateurs célèbres. Au delà, quelques cyprès, des terrains vagues qui retournent peu à peu à la prairie, une vaste terrasse qui domine un large horizon; puis une école, avec la longue rangée irrégulière des modestes chambres des maîtres, dont le voisinage avec la splendide mosquée ne choque pas, et de petits groupes d'enfants qui apprennent

(1) *La nation arabe* (Genève), N° de novembre-décembre 1931, pp. 48-49.

(2) *Oriente Moderno*, juillet 1934, pp. 315-320.

et récitent sur le parvis dallé. On a l'impression moins d'une unité logique et uniforme que de la juxtaposition de petites cellules, de groupes autonomes. Dans la vaste cour et sous les portiques de la célèbre université al Azhar, au Caire, ce même émiettement frappe au premier regard ; une constellation de groupes d'étudiants et de maîtres, non pas isolés, bien au contraire voisins et, si l'on peut dire, tangents, mais toujours distincts.

Aussi bien, sans nous attarder à de simples impressions, nous trouvons cette possibilité et même cette nécessité de l'évolution de l'Islam affirmées et illustrées par divers interprètes qualifiés de la pensée musulmane contemporaine ; mieux encore, nous les voyons utilisées, exploitées par des personnages soucieux d'agir sur le public, que ce soient des comédiens, des hommes politiques ou des chefs d'Etat.

Si des esprits de culture et de missions aussi diverses en viennent, les uns et les autres, à rencontrer ces conceptions modernes, c'est évidemment par des démarches assez différentes et pour ainsi dire individuelles. Néanmoins, sans trop schématiser, on peut distinguer trois aspects essentiels dans cette évolution : d'abord, un renouvellement de la critique religieuse et philosophique de l'Islam, ou, si l'on préfère, un rajeunissement de l'exégèse coranique ; ensuite, comme il est naturel — puisque l'Islam n'est pas moins un système social qu'un système religieux — une critique des formes traditionnelles de la vie sociale, accompagnée d'un effort en vue de les modifier par voie d'emprunts à la société occidentale ; enfin, corollaire normal de cette modernisation de la société islamique, l'emprunt à l'Occident, non seulement de la science moderne, mais encore et surtout de ses applications techniques, en un mot de tout ce qui constitue le progrès matériel.

* * *

Dans le rajeunissement de l'exégèse coranique, on voit en pleine lumière ce mélange d'audace et d'attachement aux traditions, cet effort pour concilier deux tendances très différentes, qui paraît une des caractéristiques frappantes de la pensée islamique moderne.

A la suite d'orientalistes européens comme Becker, Hartmann, Goldziher, de bons esprits musulmans ont entrepris l'application de méthodes modernes de critique au livre saint de l'Islam. Sans nier la révélation ni ses effets, le Dr Taha Hussein passe au crible les données fournies par le Coran, en particulier les légendes arabes qu'il met en œuvre, et il les traite comme des documents ethnographiques ; ces études, conjuguées avec des recherches sur la poésie arabe anté-islamique menées dans le même esprit, l'amènent à dissocier culture arabe et culture islamique, au grand scandale de certains cercles conservateurs d'Egypte (1).

(1) Voir par exemple *Oriente Moderno*, mai 1930, p. 215.

Plus directe encore est la critique exercée aux Indes par Sir Mohamed Iqbal. Pour lui, il ne s'agit de rien moins que de « repenser l'Islam », et cette opération, telle qu'il la conçoit, doit lui permettre non seulement de réconcilier totalement le Coran avec la science moderne, mais encore de trouver dans le Livre Saint une initiation aux méthodes inductives et expérimentales. A vrai dire, les preuves qu'il allègue peuvent paraître un peu sollicitées. Par exemple, les déformations que subissent, en passant dans le Coran, des récits bibliques comme celui de la chute d'Adam sont présentées par lui comme des simplifications volontaires destinées à dégager ces récits de l'anecdote pour leur donner un sens nouveau et plus philosophique. Certains traits coraniques lui semblent annoncer des théories philosophiques modernes, parfois audacieuses ; ainsi, divers versets qui font état de la succession, voulue par Dieu, du jour et de la nuit comportent, au sens de Sir Mohamed, une notion de l'univers considéré « non comme quelque chose de statique, mais comme une structure d'événements qui possèdent le caractère d'un fleuve créatif continu » : doctrine enseignée aujourd'hui, affirme-t-il, par le Professeur Whitehead. D'une manière analogue, Sir Mohamed Iqbal découvre dans le Coran les prémices de la théorie de la relativité (1).

Comme ce philosophe, Behjet Wahby voit dans les principes primitifs de l'Islam la règle universelle à sauvegarder, mais il se préoccupe moins de la justifier que d'élaguer les superstitions, les pratiques non véritablement islamiques, les fausses interprétations accumulées autour d'elle par les siècles de décadence de l'Islam (2).

Ces conceptions ne restent nullement l'apanage des seuls cercles lettrés. Le mouvement *Ahmadiya* de Lahore s'efforce de rendre familière au musulman moyen l'idée que l'Islam est une religion rationnelle, à la traiter comme telle. Le dépouillement du « Petit Courrier » de la revue *The Light* montre comment *Ahmadiya* entend débarrasser l'Islam d'un certain nombre d'additions douteuses ou puériles en vue d'épurer la pensée et la pratique. Voici les conclusions de quelques-unes de ces consultations : il ne convient pas d'attacher une idée de sexe aux houris ; le bain est parfaitement licite durant le jeûne ; il n'est pas interdit de produire des films représentant les héros et les saints de l'Islam ; on peut prendre des photographies, jouer au cricket et au bridge ; le gain réalisé par la réussite dans un concours de mots croisés, étant affaire d'habileté et non de hasard, est tout à fait licite. Cependant *Ahmadiya* se défend de verser, pour autant, dans le laxisme : le « Petit Courrier » maintient qu'il est interdit de manger les oiseaux et animaux qui se nourrissent de charogne ; mais il justifie cette prescription par l'hygiène :

(1) *Oriente Moderno*, octobre 1934, pp. 507-508.

(2) *Loc. cit.*, p. 68, etc.

en effet, ces animaux porteraient des germes nuisibles. L'organe d' *Ahmadiya*, sous l'influence de Sir Mohamed Iqbal, découvre à son tour des concordances entre la science moderne et le Coran ; à l'annonce d'un tremblement de terre survenu au Thibet et dont la masse de l'Himalaya aurait préservé l'Inde, il rappelle ce verset du Coran : « N'avons-nous pas fait de la terre une demeure, les montagnes servant de chevilles (1) ? »

Tous ces efforts sont essentiellement inspirés par le souci de la perfection religieuse. Après un savant européen comme Goldziher, qui estime que la connaissance critique de leur histoire religieuse procurera aux musulmans un degré plus élevé de vie spirituelle, un lettré oriental comme Zeki Validi assure que « la science moderne, loin de miner la vie religieuse des peuples musulmans, lui donnera un surcroît de force » ; il espère qu'en élucidant l'histoire des débuts de l'Islam on rendra sans objet les querelles entre Chiites et Sunnites (2) ; *Ahmadiya* prend à cet égard une position analogue. Le souci du rajeunissement de la pensée coranique rejoint ainsi, pour l'appuyer, ce sentiment traditionnel de la solidarité, de l'unité islamique, dont nous avons dit tout à l'heure la force.

(A suivre)

Pierre RONDOT.

Regards sur l'Indochine (3)

III

Pour le voyageur qui descend du Nord, l'Indochine semble d'autant plus riante qu'il s'avance vers le Sud. Sévère et morose, presque toujours, lui est apparu le Tonkin, sauf à l'époque où le Delta, au sortir de l'hiver et avant le brûlant été, se revêt de la parure de jade de sa jeune récolte du deuxième mois. Même par les jours les plus beaux, une brume légère, diffuse dans l'atmosphère en suspens, donne aux paysages tonkinois une mélancolie qu'accroît l'aspect des habitants des campagnes vêtus de loques brunes, couleur de ce cunao dont l'usage est général pour la teinture des étoffes dans le menu peuple. L'Annam s'éclaire du long ruban d'or ou d'argent de ses dunes et de ses grèves où viennent mourir en une longue rumeur les houles du Pacifique. Mais ses montagnes, tantôt lointaines et tantôt rapprochées, érigent vers l'Occident une haute barrière violette aux profils menaçants dont

(1) *The Light*, 16 avril 1936, 8 novembre 1936, 1^{er} septembre 1934, 16 septembre 1936, 24 janvier 1936, 24 janvier 1935.

(2) *Considérations sur la collaboration scientifique entre l'Orient islamique et l'Europe* dans la *Revue des études islamiques*, 1935, III, p. 249-271.

(3) *Suite et fin*. Les deux premières parties de ce travail ont paru en juillet-août 1938 (p. 212-215) et en septembre-octobre (p. 247-257).

l'ombre semble peser sur la plaine. Contrée jusqu'à présent assez pauvre, où, en raison même des difficultés de la vie, la tradition est demeurée puissante et où l'indigène, habitué à se mouvoir dans le cadre de strictes disciplines, masque sous un certain air de gravité sa spontanéité naturelle.

Passé le Varella et ses magnificences, la montagne s'écarte définitivement de la côte et la campagne, comme libérée, s'épanouit dans la splendeur d'une végétation qui annonce le tropique. En leur quiétude, les villages s'étendent, le long de la mer, des rivières et des chemins ; animées et coquettes sont les petites villes aux nombreuses boutiques, en général assez bien achalandées ; déjà apparaissent les premières « boîtes d'allumettes », ces voitures légères à un cheval qui, après avoir joui de la faveur populaire en Cochinchine, commencent à faire la conquête du Sud Annam. Autre symptôme caractéristique de l'aisance plus répandue ; le pousse-pousse caoutchouté se substitue au modeste pousse aux roues de bois, à peu près seul en usage dans la campagne au Tonkin, dans le Nord et le Centre Annam. Nous sommes à la limite d'un autre monde.

Celui-ci s'ouvrira devant nous, lorsque, franchie la savane aux bouquets ébouriffés de lataniers qui couvre les confins méridionaux de l'Annam, nous pénétrerons enfin dans l'opulente et attrayante Cochinchine.

Terre d'élection que les soldats de Gialong, les condamnés à l'exil, les réfugiés de toutes catégories du vieil Annam conquièrent peu à peu sur les derniers Chams et sur les Cambodgiens, et colonisèrent jusqu'aux marais de haute brousse où, avant notre arrivée, s'arrêta leur pénétration dans l'ouest cochinchinois. Notre effort a dirigé et complété avec autant de bonheur que de persévérance l'entreprise de la colonisation annamite ; plus humaine, la colonisation française, à la différence de l'autre, n'a ni asservi, ni détruit, elle a servi de modèle, instruit, enrichi, émancipé. S'il y a de la misère au Tonkin, de la pauvreté en Annam, celle-ci, en Cochinchine, si elle existe, n'apparaît pas. Aussi combien semblent vivantes et coquettes les premières petites cités cochinchinoises rencontrées, avec leurs rues bien tracées, bordées de maisons toutes en briques, parfois opulentes, avec leurs marchés aux grands halls métalliques, élancés, bondés de tous les produits du sol comme de tous les articles d'Occident devenus indispensables à l'indigène évolué, leurs édifices municipaux, leurs écoles, leur hôpital, parfois même une piscine publique tout comme à Saïgon ou à Hanoï ! La foule est riante et gaie, tant par la vivacité de ses gestes, de ses propos, de son allure, que par la diversité de couleurs de son habillement.

Terre de liberté, telle est la première vive impression ressentie ; terre de travail ordonné et fécond, telle est la seconde éprouvée, tandis que nous roulons sur l'excellente route qui s'allonge vers Saïgon au milieu de ces merveilleuses

plantations de caoutchouc, nées au prix d'une lutte acharnée contre la forêt primitive, inutile et meurtrière, et qui ont apporté à la Cochinchine le principal élément de sa prospérité après le riz. Pour la rizière, l'extension des terres conquises sur les marais du trans-Bassac n'a pas été moins rapide, ni les résultats moins satisfaisants. On me donne des chiffres dont l'éloquence vaut mieux que tous les commentaires. A la date du 31 décembre 1937, le bureau foncier a arrêté l'état général de la colonisation ainsi qu'il suit : colonisation européenne, 608.441 hectares, dont les deux tiers mis en valeur ; colonisation indigène, 1.127.000 hectares, dont près d'un million déjà entièrement cultivé. Ainsi le développement de la colonisation européenne n'a pas nuï à l'accroissement de la colonisation indigène, contrairement à des opinions qui se font jour dans notre Afrique française et qui tendent à opposer aux activités européennes les activités indigènes. L'expérience a montré, en Indochine comme aux Indes Néerlandaises, que ces deux formes de colonisation, loin de se nuire, se complétaient au contraire, et que les initiatives européennes servaient très heureusement de guide et de stimulant aux initiatives indigènes, pour le plus grand bien des intérêts généraux du pays. En Cochinchine, d'ailleurs, l'extension de la colonisation indigène a toujours été supérieure, à en juger par les dix dernières années, à l'extension de la colonisation française. La première s'est vue attribuer à titre définitif, pour des domaines inférieurs à 2.000 hectares, 27.400 hectares en 1935, 13.400 en 1936, 23.600 en 1937, tandis que les Européens obtenaient seulement 4.800 hectares en 1935, 3.700 en 1936, un peu moins de 2.000 hectares en 1937. Ce sont les entreprises de nos compatriotes qui ont éveillé l'esprit d'imitation des Annamites, notamment pour les grandes cultures industrielles comme le caoutchouc.

La proportion des terres attribuées ou concédées à titre provisoire est moins favorable aux indigènes, en ce qui concerne les domaines supérieurs à 2.000 hectares, ce qui s'explique parce que ces grands domaines exigent, pour leur défrichage comme pour leur exploitation, de plus importantes concentrations de capitaux. Encore convient-il de relever que les concessions définitives de cette catégorie à des sociétés françaises, au cours des trois dernières années, n'ont été que de 6.700 hectares environ contre 2.400 accordés à des indigènes.

* * *

Depuis dix ans, Saïgon, à la différence de Hanoï, a peu changé ; mais c'est déjà beaucoup qu'après avoir été, plus que la capitale administrative de l'Indochine et en raison même de l'intensité de son activité commerciale, frappée par la crise, elle ait retrouvé toute son animation d'antan. La terrasse d'un hôtel bien connu de tout l'Extrême-Orient est, comme la rue Catinat elle-même, par son aspect le critérium le plus appa-

rent de la prospérité cochinchinoise. La physiologie présente en est, Dieu merci ! évocatrice des plus beaux jours : les abords en sont, ainsi que la place du théâtre, encombrés d'autos, et, à certaines heures, le consommateur attardé y trouve difficilement une table libre. Non point que la vie de café tienne, comme tendraient à l'affirmer trop de légendes, une place excessive dans la vie du colon ou du fonctionnaire cochinchinois, bien au contraire ; et la meilleure preuve en est que, de quatre établissements de ce genre qui jadis marquaient les angles de la rue Catinat sur la place du Théâtre, un seul a subsisté. Le Français de Cochinchine est avant tout épris de mouvement, d'espace et de grand air. Il y a bien des années déjà que le goût de l'automobile d'abord, puis le souci de se créer des disponibilités pour les plantations de caoutchouc, à une époque où chacun peu ou prou s'y intéressait, ont ruiné les organisateurs de saisons théâtrales jadis si prospères et si brillantes et réduit à la fermeture maints cafés peu à peu abandonnés. Mais nos compatriotes aiment toujours (et qui le leur reprocherait ?) à se retrouver de temps à autre et à discuter avec cette passion de critique que conserve le Français sous toutes les latitudes, des entreprises privées et des affaires publiques dans un lieu de réunion de choix. Le café n'est pas le seul d'ailleurs : dans le cadre magnifique du jardin de la ville aux superbes ombrages, le club sportif est un autre lieu d'élection plus que jamais fréquenté. Une vaste piscine en a complété, ces dernières années, les très spacieux et très variés aménagements.

Nous venons, dans notre survol des Indes, de nous arrêter quelques heures dans plusieurs grandes villes ; nos installations sportives d'Indochine supportent aisément toute comparaison avec celles de l'Hindoustan, quand elles ne les dépassent pas. En Indochine comme aux Indes, Européens et indigènes manifestent pour les sports un égal engouement. La race en est fortifiée, le goût de l'action, l'éducation de la volonté développés, véritable sauvegarde sous les tropiques contre de funestes entraînements. Dans cet ordre d'idées, une mention est due au superbe champ de courses dont Saïgon est maintenant dotée et que lui envieraient maintes de nos plus grandes villes de province.

Une rapide promenade dans Saïgon renforce l'agréable et heureuse première satisfaction éprouvée à revoir cette ville qui, pour n'être plus que la capitale de la Cochinchine, n'en demeure pas moins la métropole commerciale de l'Indochine. Elle est aussi la ville — on ne saurait l'oublier, — où prirent naissance, parfois à l'insu ou à l'encontre des volontés de la métropole, maintes initiatives qui nous valurent notre actuel empire indochinois : mission Doudart de Lagrée dans la vallée du Mékong, expédition Francis Garnier au Tonkin, mission Pavie au Laos, pour ne citer que celles-là ! Il existe dans les archives de la Cochinchine un plan dressé sur les instructions

d'un de ces grands gouverneurs que furent les amiraux auxquels Saïgon a justement dédié tant de places, de rues et de statues, qui porte la mention : « Saïgon, ville de 500.000 habitants ». Un plan aussi grandiose ne manquait pas de hardiesse à une époque où Saïgon ne se composait que de quelques rues mal bâties autour de l'ancienne citadelle annamite, et où le chef de la colonie habitait une modeste maison de planches comme le montrent des dessins parus dans l'*Illustration*... Ces prévisions des amiraux sont aujourd'hui presque accomplies : Saïgon-Cholon (car les deux villes, relevant d'une administration commune, se sont rejointes) comptent déjà 400.000 habitants, bien que Cholon ait marqué, durant la crise, un léger fléchissement. Les quartiers chinois ont perdu un peu de leur grouillante activité; la vie nocturne, si intense jadis, apparaît plus calme aujourd'hui. C'est qu'ont été durement atteintes les entreprises chinoises, qui manquent généralement de réserves. Beaucoup de coolies sans travail avaient regagné leur pays d'origine; ils reviennent pour la plupart depuis l'amélioration de la situation économique, et le nombre des immigrants dépasse depuis 1935 celui des partants. Notons néanmoins que le montant des impôts perçus sur les asiatiques étrangers, qui était en 1919 de 4 millions 400.000 piastres, a dépassé à peine 2 millions de piastres en 1937.

Si les amiraux virent grand, les gouverneurs civils qui leur ont succédé, quelles que fussent leurs conceptions personnelles, se sont accordés sur les mêmes principes d'équité et d'humanité : assister, instruire, enrichir l'indigène ont été leur plus grand souci. J'en retrouve avec joie les témoignages éloquentes dans les développements des œuvres sociales et médicales, des établissements d'enseignement, depuis les lycées Petrusky et Chasseloup-Laubat (le premier compte près de 900 élèves) jusqu'aux modestes écoles élémentaires dont le nombre s'accroît sans cesse pour que devienne effective l'instruction populaire et obligatoire, dont je décrétai le principe en 1928 et dont mes successeurs, qui s'employèrent dans ce but avec tant de cœur, auraient fait déjà une réalité sans les compressions que les circonstances imposèrent au budget local. Les écoles professionnelles, si nombreuses, n'ont pas moins prospéré; je retrouve en pleine activité l'importante et précieuse institution qu'est l'école des mécaniciens asiatiques et ces écoles d'artisans (qui sont presque des artistes) de Giadinh, Bienhoa et Thudaumot dans la banlieue saïgonnaise, dont les progrès sont si remarquables que l'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer de la foi dans leur mission qui anime les maîtres ou de l'application des jeunes apprentis.

Au retour de cette randonnée, sous la conduite de l'éminent universitaire qui, depuis plus de dix ans déjà, préside à l'essor vigoureux de l'enseignement public en Cochinchine, nous nous arrêtons quelques minutes à ce Musée, à qui un excès de bienveillance de l'Ecole française d'Extrême-

Orient fit donner mon nom. Sans doute paraissait-il un peu grand pour les premières collections abritées, lors de son inauguration en 1929 par le regretté gouverneur général Pierre Pasquier et l'illustre savant Louis Finot; mais il est maintenant trop petit pour toutes les richesses qu'il doit de posséder aux soins diligents de l'Ecole française d'Extrême-Orient et de son érudit conservateur Louis Malleret. Ce musée est, sans conteste, un des plus fréquentés du monde; cent vingt mille visiteurs environ défilent chaque année dans ses galeries, affectées pour la plus grande part à des œuvres remarquables des arts Kmers ou du Founam et du Champa, mais où ceux de la Chine et du Japon sont aussi représentés. Une bibliothèque appartenant à la savante société des Etudes indo-chinoises offre aux chercheurs, dans un des locaux du musée, le trésor apprécié de ses collections.

Le jardin botanique, avec ses collections végétales et zoologiques, forme au musée un entourage somptueux. Ainsi la charité, l'enseignement et la science (n'oublions pas de mentionner l'Institut Pasteur, un des plus beaux de l'Extrême-Orient) ont à Saïgon comme à Hanoï des établissements dignes d'eux.

Mais c'est son port qui est de Saïgon le principal et légitime orgueil en même temps que la source essentielle de son activité et de sa fortune. Ce grand port fluvial n'est pas seulement, on le sait, le débouché de l'opulente Cochinchine; il est aussi celui du Cambodge, dont les progrès, depuis l'ère du maïs et du caoutchouc, sont étonnants. Il devrait être celui de tous les pays qu'arrose le Mékong si les vues si justes de Douard de Lagrée et des premiers amiraux avaient été suivies et si n'était venue détruire un effort de 50 années de praticabilité du grand Fleuve une décision malheureuse d'un des derniers gouverneurs généraux, dès maintenant jugée avec sévérité et que l'histoire condamnera.

Des ports de la France d'Outre-Mer, Saïgon est le premier après Alger, si l'on considère non pas le tonnage de jauge des bateaux (révélateur peu exact de l'importance du trafic local), mais le poids total des marchandises embarquées et débarquées. Selon les statistiques de 1936, les poids de ces marchandises ont été (1) à Saïgon de 2.688.926 tonnes, à Oran de 2.520.208 tonnes, à Casablanca de 2.079.694 tonnes, à Dakar de 2.025.577 tonnes, à Haïphong de 1.382.947 tonnes, à Tunis de 998.240 tonnes. Le trafic des autres ports coloniaux oscille entre 163.986 tonnes (la Réunion) et 73.728 tonnes (Diégo Suarez).

En raison de son importance comme port d'escale, Dakar (tonnage de jauge, 12.236.008 en 1936) a été doté d'aménagements plus vastes et surtout de quais d'accostage plus étendus que Saïgon (tonnage de jauge 8.867.143 en 1936) (2); mais un énorme effort a été, depuis dix ans,

(1) Alger, 3.340.000 tonnes.

(2) A ce chiffre il conviendrait d'ajouter le tonnage des navires fluviaux et des jonques de mer, estimé, en 1936, à 286.000 tonnes.

réalisé en vue de l'amélioration du grand port cochinchinois. De nouveaux postes d'amarrage ont été installés, les quais ont été allongés dans une proportion impressionnante en direction du Nhabé, des docks magnifiques ont remplacé les installations un peu sommaires et primitives d'autrefois, l'accès des voies reliant le port à Saïgon et à Cholon a été amélioré. Enfin l'achat de remorqueurs et de chalands métalliques par la Chambre de Commerce de Saïgon contribue à faciliter les opérations de chargement et de déchargement des navires. Le port de Saïgon n'a pas seulement désormais le tonnage d'un grand port, il en présente l'allure, pourvu qu'il est maintenant d'un outillage vraiment moderne.

Toutes proportions gardées, est plus manifeste encore la transformation de l'aéroport de Tan Son Nhut. En voyant pour la première fois ses belles installations, j'évoque le terrain vague que j'ai connu, trop court pour les quelques avions militaires et civils qui y atterrissaient, et où une pauvre paillote abritait un ou deux appareils. Je trouve aujourd'hui quasi réalisée la prédiction que me fit à Saïgon, en 1928, une haute personnalité de l'aéronautique en mission en Indochine. De son voyage en Extrême-Orient, elle emportait la conviction que Saïgon était appelée à devenir une des plaques tournantes de l'aviation dans cette partie du monde. Ce voyageur avait vu juste et mieux que les experts alors chargés de l'étude de l'itinéraire à adopter pour le parcours de Marseille en Indochine. La hantise du trajet le plus direct les obsédait, oubliant qu'il n'est pas toujours le plus sûr ni même le plus rapide ; ils préconisaient un vol Mandalay-Hanoï qui eût évité un crochet par le Sud de la péninsule indochinoise. Ils négligeaient ainsi le fait qu'il serait impossible à un gros avion en difficultés d'atterrir dans cet océan de montagnes couvertes d'épaisses forêts que constitue la majeure partie de cette région où sévissent de violents orages et où s'abattent des trombes d'eau durant plusieurs mois de l'année. Ouverte en 1930, prolongée maintenant jusqu'à Hongkong, la grande ligne aérienne française d'Extrême-Orient passe finalement par Bangkok et Saïgon avant de remonter sur Hanoï. Aboutit également à Saïgon une ligne hollandaise venant de Batavia par Singapore. Ainsi Saïgon est aujourd'hui relié par voie aérienne vers le Sud avec les Établissements des Détroits, les Indes Néerlandaises et l'Australie, vers le Nord avec Hongkong et, de là, d'une part avec la Chine et d'autre part avec les Philippines et l'Amérique ; il est devenu un des points de jonction des deux mondes.

Sur la ligne d'Air-France, les statistiques montrent une très sensible progression du trafic : on note, entre 1936 et 1937, une augmentation de 6,49 p. 100 pour la poste, de 184,99 p. 100 pour les passagers, de 273,05 p. 100 pour les bagages. L'ouverture, faite seulement cette année, de services sur Hongkong et sur les Indes Néerlandaises est susceptible de doubler rapidement le

rendement de la ligne dotée maintenant d'appareils excellents et d'une plus grande capacité.

Ma joie de voir si remarquablement aménagé, si actif, assuré d'un si bel avenir l'aéroport de Tan Son Nhut se teinte d'une vive mélancolie : ma venue n'y est pas seulement une simple visite, elle est occasionnée par mon départ ; déjà vrombissent les hélices de l'avion qui va m'emporter vers Bangkok. Je serre en hâte les mains d'amis chers, venus malgré l'heure matinale m'accompagner, et de délégations d'indigènes qui ont bien voulu témoigner leur déférence à un ancien chef.

Je n'aurai pu revoir ni l'Ouest cochinchinois, où, grâce à l'ingénieur Pouyanne, la France a réalisé une si grande œuvre d'aménagements de terres incultes, ni le Cambodge où le Résident supérieur Baudoin et ses successeurs accomplirent une si belle tâche d'organisation et de colonisation, mais au moins nous les survolons ! Penché sur les vitres de la carlingue, je m'emplis les yeux de ce qu'à travers les glaces l'on peut apercevoir de la terre qui fuit. La dernière vision nettement perceptible, et dont je conserve l'inoubliable souvenir, est celle de plantations de caoutchouc couvrant le sol jusqu'aux limites de l'horizon de leur belle ordonnance, où les allées de surveillance et d'exploitation font de grandes lignes rectilignes, encadrant le damier infini des carrés d'arbres innombrables. Il existe peut-être quelque part ailleurs, je ne sais, en matière de mise en valeur du sol, quelque chose d'aussi bien, mais nulle part j'en suis convaincu, quelque chose de mieux.

* * *

Au terme d'un séjour de quinze jours à peine en Indochine, durant la majeure partie duquel m'absorbèrent de lourdes préoccupations, raison de mon voyage, je ne saurais imiter ces écrivains qui se sont crus autorisés à porter sur ce qu'ils virent en guère plus de temps tant de jugements catégoriques ou de conseils qui ne l'étaient pas moins. Je me hasarde à retenir seulement quelques impressions.

La première, et de beaucoup la plus nette, est très réconfortante : la majorité de la population indigène, — je parle de celle qui pense et réfléchit, — a senti vivement, au cours de ces dernières années, les raisons de tout ordre qui font qu'elle est de plus en plus solidaire de notre Destin. Cela a été d'abord, dans ce pays agricole, la nécessité, devant la fermeture successive des marchés d'Extrême-Orient, de trouver en France des débouchés pour ses riz. Cela a été aussi l'ouverture du marché métropolitain à ses maïs, dont nous sommes les seuls acheteurs et qui constituent avec le riz un des principaux éléments de ses revenus. Cela a été encore les appuis donnés à certaines cultures, la sollicitude du gouvernement général pour les plantations de caoutchouc sauvées vraiment par lui de la ruine.

Dans l'ordre moral, quelques circonstances et

certaines réactions de notre volonté ont agi manifestement en notre faveur. L'action du gouvernement japonais dans le Mandchoukouo, puis l'entreprise violente du Japon en Chine (et, si proches du Tonkin, les opérations nippones à Canton accroissent ce sentiment) ont fait comprendre aux Annamites que, dans l'orbite de l'empire du Soleil Levant, il n'était pas de sécurité, ni d'indépendance possible pour tout peuple que n'appuierait pas la protection d'une grande puissance européenne fermement résolue à défendre ses droits et ses ressortissants. Dans cet ordre d'idées, notre attitude à Changhaï, la seule qui ait inspiré du respect à l'armée japonaise, a montré que nous n'étions pas de ceux que l'on intimide; le bruit excessif fait autour de l'incident suscité par l'affaire des Paracels, qui en réalité sont fort peu de chose, n'a pas moins contribué à notre prestige. D'autre part, les mesures prises en vue de la défense de l'Indochine, l'accroissement des effectifs indigènes, l'accès au grade d'officier accordé enfin à nos protégés, ont montré que nous ne nous abandonnions pas devant les périls qui montent à l'horizon et que nous n'abandonnions pas non plus ceux qui nous servaient avec fidélité.

Par ailleurs, l'interpénétration de plus en plus grande des intérêts français et annamites, l'accès à titres et mérites égaux, dans des cadres communs, des Européens et des indigènes, une évolution marquée aussi de l'esprit public français à l'égard des Indochinois, et qui, sous la haute influence du gouverneur Pagès, est très sensible notamment en Cochinchine, ont diminué les heurts et les incompréhensions réciproques et préparé entre les indigènes et nous les voies à une collaboration de plus en plus cordiale.

Sur ce tableau satisfaisant se projette une ombre que nous ne songeons pas à dissimuler. Nous avons été des premiers, et presque les seuls, dans l'*Asie Française*, à féliciter le Ministre des colonies des mesures prises en faveur du travailleur du sol, de l'usine ou de l'atelier. Il est regrettable qu'elles n'aient pas toujours été mises en pratique, avec l'esprit de sagesse et de conciliation qu'elles comportaient. La politique du poing levé n'a pas été sans répercussions fâcheuses sur l'esprit indigène. De graves désordres, poussés jusqu'au seuil de la tragédie, se sont produits dans des entreprises minières du Tonkin; en Cochinchine, les grèves se sont multipliées, le plus souvent sans raison sérieuse. Sinon sur les plantations, au moins dans les villes, une propagande a été relevée qui tend à mettre en opposition les employeurs et leur personnel et à faire naître chez celui-ci la haine du patronat et l'esprit de revendication. Dans le contrôle et la répression de ce mouvement, la tâche de l'administration locale, prise entre des pressions métropolitaines maladroites, mais impérieuses, et la compréhension élevée de ses devoirs et de ses responsabilités, a été souvent délicate et difficile. Des nominations dans la haute administration coloniale, dans plu-

sieurs de nos possessions d'Outre-Mer, où la politique de clan a pu avoir eu plus de part que le mérite, auraient été à la même époque de nature à troubler des chefs en présence de difficultés complexes, s'ils avaient eu moins de caractère. Le rôle de l'inspection du travail, notamment, a été, durant toute cette période, aussi considérable que bien rempli, avec tact, fermeté et mesure. Heureuse Indochine, qu'administre un cadre d'élite sous la direction d'un guide éminent, un philosophe doublé d'un lettré et un observateur réfléchi!

On remédiera à ces conflits sociaux, d'ailleurs limités (car ils ne concernent qu'une partie infime de la population) par rapport à la masse paysanne demeurée saine, en prenant contre quelques trublions, portés à se faire du métier d'agitateurs une carrière fructueuse, les mesures que commande l'intérêt général, et notamment celui des travailleurs eux-mêmes.

Cette agitation ouvrière est, il faut le dire au surplus, une des conséquences de la solidarité de la France et de l'Indochine. De tout temps, d'ailleurs, les événements métropolitains ont été suivis avec une vive attention par les Annamites. Durant l'expédition du Tonkin, les discussions sur le sort de notre entreprise au Parlement, connues des ministres en fuite, de l'empereur Hamngi, contribuèrent à prolonger, dans l'espoir d'un abandon qui faillit, on le sait, s'accomplir, la résistance à nos armes. Les grands mouvements d'opinion, les luttes des partis dans la métropole sont l'objet d'une attention curieuse de la part du nombre croissant des indigènes évolués, parfaitement renseignés par une presse française locale qui réserve aux événements de la mère Patrie la majeure partie de ses colonnes, et par une presse indigène de plus en plus intéressante, à qui toute liberté de rédaction a été laissée et qui néglige d'autant moins ce genre d'informations qu'elle aime à les commenter et à en tirer des conclusions favorables aux buts qu'elle poursuit. A Paris, les maîtres de l'heure doivent songer que leurs déclarations et leurs actes sont susceptibles de répercussions dans nos possessions d'Outre-Mer. On l'a bien vu déjà dans l'Afrique du Nord, et à Dakar aussi peut-être, comme en Indochine.

Au moins les inconvénients de cette unité morale de l'Empire ont-ils une compensation dans l'émotion qu'occasionnent les menaces dirigées contre la métropole, clef de voûte d'un édifice de proportions et de matériaux variés, mais cependant solidaires, et dans les manifestations ou protestations de fidélité qu'aussitôt la gravité des conjonctures suscite, ainsi que de récents événements l'ont prouvé.

« Le fait le plus significatif des temps modernes, a dit Rabindranath Tagore, c'est que l'Occident a rencontré l'Orient. Une rencontre aussi importante pour l'humanité, afin d'être féconde, doit être accompagnée de quelque grave émotion imaginatrice, généreuse et créatrice ». Il semble que, pour une fois, le grand poète n'ait pas laissé

sa pensée remonter le cours des âges. Il y a des milliers d'années déjà que l'Orient et l'Occident se sont rencontrés. Ne fut-ce que sur les bords de la mer Egée d'abord, et le miracle grec en est sorti. Le christianisme lui-même n'est-il pas venu des rives du Jourdain et de Jérusalem changer la face du monde romain ? On sait tout ce que le mouvement de la Renaissance doit aux Croisades. Et, au cours des trois derniers siècles, les chocs répétés entre l'Occident et l'Orient n'ont-ils pas amené cette évolution de l'Asie, marquée de luttes et de conflits dont un des plus sanglants se déroule aujourd'hui, mais aussi de grands et incontestables progrès ? Chaque fois, de ces rencontres, même accompagnées de désastres, les arts, les lettres ou les sciences ont tiré profit. Il est faux de dire que l'Est et l'Ouest ne se comprendront jamais. Et combien notre Indochine offre d'heureux exemples d'une communauté déjà réalisée de pensées et de sentiments, au moins dans ses élites ! « Deux peuples humains, malgré tout ce qui les sépare, affirmait récemment à Francisque Vial S. E. Pham Quynh, ministre de l'éducation nationale en Annam, peuvent toujours s'entendre ; pourvu qu'ils le veuillent et qu'ils s'y efforcent, il pourra résulter de leur rencontre un véritable enrichissement d'humanité. Tel me paraît être le cas des Français et des Annamites ». Cette déclaration d'un homme pourvu d'une double culture, la culture chinoise et la culture française, est confirmée par les œuvres de la jeune poétesse cambodgienne Makhali Phal, dont Francisque Vial nous a révélé le magnifique *Chant de Paix*, ou par les livres du Tonkinois Nguyen Manh Tuong, justement signalés dans le *Temps* par André Thérive, où la verve et la sensibilité de l'Orient et de l'Occident se complètent l'une par l'autre. Lorsque les intérêts matériels se confondent et que s'en vont jusqu'à se mêler les pensées dans une forme qui emprunte à l'expression française tout son éclat, il y a bien là le témoignage d'une communion durable entre les deux races. Aucun réel péril intérieur ne menace la souveraineté bienveillante et légère de la France en Indochine. Par contre, y-a-t-il pour cette souveraineté une menace extérieure ?

* * *

Sur la presque totalité de ses frontières, l'Indochine touche d'une part à la Chine, le plus vaste empire du monde, qui en sera un jour de beaucoup le plus puissant, ... s'il s'organise, — et ce jour là il serait à même de dicter économiquement et politiquement ses lois à l'Univers ; d'autre part, à un petit pays de 13 à 14 millions d'habitants, le Siam, échappé, par les miracles de diplomatie de sa dynastie, à la main-mise de la Grande-Bretagne et de la France, rénové en moins de cinquante ans grâce à des conseillers européens écoutés, et qui pourrait être le complice utile, le cas échéant, d'une agression dirigée contre notre riche possession.

Il y a longtemps que l'Indochine a compris qu'elle devait vivre en bonne amitié avec ses voisins. Le traité de 1907 a mis un terme aux difficultés pendantes depuis 1893 avec le Siam, et l'accord de 1935 avec le gouvernement de Nankin a cloturé un débat spécieux qui durait depuis 1886 sur la question des Consulats chinois à Saïgon et à Hanoï. Présentée à l'opinion coloniale, pendant quelques dizaines d'années, comme un danger redoutable, la création de ces consulats a finalement été réalisée sans bruit et sans qu'il en résultât, bien au contraire, le moindre inconvénient. Elle nous a permis par contre d'obtenir du gouvernement chinois la reconnaissance de la légitimité de taxes justifiées, perçues sur les étrangers bénéficiant dans la colonie, comme ses ressortissants, d'un statut privilégié. Nos seules causes de frictions avec la Chine pourraient être encore le fonctionnement du chemin de fer du Yunnan (mais elle en apprécie de plus en plus les services) et notre bail de QuangTcheouWan ; mais si la Chine, systématiquement, s'élève périodiquement contre le régime des concessions, ses gouvernements savent trop les avantages que leur procurent ces enclaves étrangères pour en désirer réellement la rétrocession.

L'importance des intérêts du Japon en Chine nous amène, par voie de conséquence, à considérer notre politique à l'égard de cette grande puissance.

Les rapports entre la France et le Japon ont été réglés par la déclaration d'amitié du 10 juin 1907, par laquelle ils s'engagent,

ayant un intérêt spécial à voir l'ordre et un état de choses pacifique garanti notamment dans les régions de l'Empire chinois voisines des territoires où ils ont des droits de souveraineté, de protection ou d'occupation, à s'appuyer mutuellement pour assurer la paix et la sécurité dans ces régions, en vue du maintien de la situation respective et des droits territoriaux des deux parties contractantes sur le continent asiatique.

Nous avons tenu à citer ce texte parce qu'il emprunte au développement des opérations japonaises dans le Sud de la Chine une importance particulière. La déclaration du 10 juin 1907 prévoyait un accord commercial avec l'Indochine. Nous avons mis trente ans à le réaliser (il ne fut signé que l'an dernier) car l'on agitait la crainte d'une main-mise économique du Japon sur l'Indochine. Contrairement à ces prévisions pessimistes, bien que l'empire nippon ait été admis à bénéficier du traitement de la nation la plus favorisée, la balance commerciale est demeurée favorable à l'Indochine dans ses échanges avec le Japon, tributaire de notre colonie pour des matières premières comme le coton, le fer et le charbon, dont il a plus que jamais besoin.

Pendant des années, l'alliance anglo-japonaise a rendu à l'Europe les plus éminents services. Des puissances de l'Occident, le Japon était le gendarme fidèle en Extrême-Orient. Il contenait, par la menace de sa force, les accès de xénophobie auxquelles la Chine est périodiquement sujette.

Il s'attirait ainsi, du reste, la rancune des Chinois manifestée par des boycottages exécutés de Tientsin à Canton avec un magnifique ensemble et dont souffrait grandement son commerce. Après la grande guerre, il fut le seul de tous les alliés à restituer un des territoires conquis hors d'Europe pendant les hostilités : il rendit Tsingtao, acquis au prix de lourds sacrifices, à la Chine sans qu'elle lui en témoignât la moindre gratitude. La Grande-Bretagne n'était pas mieux traitée, privée qu'elle était à son tour de l'appui du Japon. Sa décadence en Extrême-Orient date du boycottage par la Chine du grand port de Hongkong, acculé en 1927 à la ruine par les agissements des autorités de Canton. Moins patient et plus libre de son action que la Grande-Bretagne, le Japon réagit avec sa brutalité coutumière sur sa grande voisine. Après un premier heurt en Mandchourie se produisit la crise actuelle.

Un publiciste anglais, qui a fait avec une grande objectivité l'analyse des origines de cette crise, note qu'il y eut peu de difficultés graves entre la Chine et le Japon au temps de l'alliance anglo-japonaise ; mais, du fait de sa rupture, la Chine se crut capable, en raison de l'énorme supériorité de sa population, de braver n'importe qui, et à plus forte raison l'Empire du Soleil Levant. D'autre part, le changement d'attitude de Tchang Kai Shek, — après l'incident de Sianfou, où furent compromises sa liberté et sa vie, — à l'égard du communisme jeta l'alarme au Japon qui appréhendait, à un moment où une agitation sociale se manifestait dans ses îles, une soviétisation de vastes régions à quelques heures de ses côtes. Néanmoins la façon dont les hostilités actuelles se sont engagées aurait pu être modifiée de la manière la plus heureuse si l'Angleterre avait pu intervenir auprès du Japon en tant qu'amie et alliée et servir de médiatrice entre les parties. Ce rôle d'arbitre, malheureusement, elle ne pouvait plus le tenir depuis le malaise créé dans les relations anglo-nippones par la dénonciation de l'alliance et par la création d'une grande base navale à Singapore, mesure évidente de suspicion contre le Japon. En outre, vis-à-vis de la Chine, la Grande-Bretagne avait (nous l'avons déjà dit) perdu de son autorité depuis la faiblesse qu'elle avait montrée en 1927 à l'égard des troubles de Canton.

Au contraire, l'attitude à la fois de conciliation et de fermeté de la France vis-à-vis de la Chine, son respect pour les droits d'autrui dans ses rapports avec les pays d'Extrême-Orient lui ont valu un prestige qui explique que le gouvernement de Nankin, exploitant une communauté d'idéologie politique qui n'existe que dans un vocabulaire erroné et sans rapport avec les réalités, se soit tourné vers nous avec l'espoir d'une assistance matérielle et morale. Poussaient en France à la lui procurer tous ces ardents amis de la Paix qui nous exhortaient en même temps à la guerre au delà des Pyrénées et sur le Rhin, après s'être si longtemps opposés à l'amélioration de nos forces militaires ou navales. Notre gouver-

nement a heureusement gardé, dans ce déplorable conflit, la neutralité que lui imposaient la correction du Japon, le compte qu'il a tenu de nos droits aussi bien que la situation aventureuse de l'Indochine en Extrême-Orient en un moment où nous n'avons pas trop du rassemblement de tous nos moyens de défense dans la métropole.

C'est une double obligation pour la France de maintenir des relations également satisfaisantes avec les deux grandes puissances asiatiques appelées à se disputer de plus en plus, dans l'avenir, la suprématie en Extrême-Orient. Nous déplorons profondément un sanglant conflit, et notre pitié se porte naturellement vers ceux que ne favorise pas la fortune des armes. Une méconnaissance singulière des réalités fait que beaucoup d'entre nous, même dans les milieux les plus cultivés, considèrent aussi la Chine comme une république sœur de la nôtre, alors qu'à la vérité le gouvernement de Chang Kai Shek est une haute dictature militaire superposée aux dictatures militaires provinciales. Nous nous alarmons du développement de la puissance nipponne ; nous l'accusons ces derniers jours de vouloir mettre la main sur des îlots, en fait inutilisables, les Paracels, au large de la côte d'Annam ; nous oublions qu'il y a quelques années à peine, la Chine émettait les mêmes prétentions. La force grandissante du Japon nous préoccupe ; nous avons déjà perdu le souvenir des inquiétudes que nous causèrent, en 1926-1927, un mouvement général contre les étrangers en Chine (1) et le renforcement des forces chinoises sur nos frontières. Elles décidèrent le gouverneur général Varenne à réclamer du gouvernement français l'accroissement de notre organisation militaire et navale en Indochine, politique qu'après une fâcheuse éclipse nous reprenons aujourd'hui, sans que cette augmentation de nos effectifs soit dirigée contre personne, réservée qu'elle est seulement à la préservation de nos possessions. Si le Japon est, pour l'instant, la première puissance militaire en Extrême-Orient, la Chine en est la seconde, et la valeur de ses soldats s'est manifestée dans la guerre actuelle, sinon toujours avec bonheur, partout du moins avec éclat. Le premier est séparé de notre Indochine par une certaine étendue de mer ; la seconde est à ses portes. Les risques de l'heure ne doivent pas nous faire négliger les préoccupations de demain.

L'attitude des autorités de l'Indochine a servi avec exactitude la politique du gouvernement français ; amicale avec la Chine, elle n'a pas été moins correcte avec le Japon. Totalement injustifiées sont les doléances et les récriminations nippones au sujet d'un soi-disant transit d'armes et de munitions à travers le Tonkin. En admettant que quelques commandes, faites avant l'ouverture des hostilités, soient parvenues à la frontière du Quangsi ou à Yunnanfou, comment de là arrive-

(1) Dénonciation de tous les traités conclus par la Chine avec les puissances.

raient-elles à être acheminées jusque sur le théâtre infiniment trop éloigné des opérations ? A la vérité, la prolongation des hostilités en Chine est due pour une large part aux facilités qu'offraient au commerce des armes les accès de la rivière des Perles et le chemin de fer de Canton à Hankéou. Il est singulier qu'après avoir songé, a-t-on dit, à s'installer à Haïnan où aucun port ne pouvait abriter une flotte de blocus, les Japonais se soient avisés maintenant seulement d'entreprendre contre la capitale du Quangtong une expédition, qui coupe désormais les dernières communications possibles entre les troupes de Chang Kai Shek et la mer. Avoir attendu si longtemps pour effectuer cette opération apparaît aux experts militaires une faute lourde de l'état-major nippon, à moins que des appréhensions particulièrement graves dans la situation internationale ne l'expliquent.

Depuis 1907 (nous l'avons exposé ici-même) des relations de plus en plus cordiales se sont établies entre le Siam et l'Indochine française. On s'est étonné seulement l'an dernier de certains discours belliqueux du Ministre de la guerre Louang Bibul. Par la suite, le Ministre des Affaires Etrangères, Louang Pradist, dans un discours radiodiffusé dans tout le Royaume (1), tint à dissiper la fâcheuse impression produite par l'éloquence tumultueuse de son collègue en rendant hommage aux puissances dont la collaboration a été profitable à la réforme de l'administration siamoise et aux progrès accomplis dans le domaine économique. Seule une grande puissance n'a pas été mentionnée par S. E. Louang Pradist, et c'est la Chine elle-même. On en connaît la raison : bien que le Siam n'ait avec la Chine aucune frontière commune, il appréhende une intervention possible du vieil empire dans cette vallée de la Ménam où deux millions de Chinois immigrés, et qui ne se laissent pas assimiler, sont les maîtres de son économie. Ces craintes ont poussé le Siam vers une entente de plus en plus étroite avec le Japon, mais la vigueur de l'action poursuivie par ce dernier en Chine fait redouter au gouvernement de Bangkok d'être tombé de Charybde en Scylla. On assure que des boycottages des marchandises japonaises (les Chinois n'y seraient sans doute pas étrangers) auraient été organisés au Siam.

Ainsi le duel sino-nippon a aussi sa répercussion à proximité de notre frontière du Mékong. Elle ajoute à la complexité de la position de l'Indochine, mais, à notre avis, ne la menace pas, à deux conditions : que nous soyons forts et que nous soyons sages, réservant pour la défense de nos intérêts véritables la fermeté de nos résolutions et la puissance de nos moyens.

P. B. DE LA BROSSE.

(1) Cf. *Indochine et Siam*, par Jules Bosc, dans *l'Asie française* de septembre-octobre 1937 (p. 233-237).

Le Conflit Sino-Japonais (1)

(Quelques Faits)

A mesure que l'offensive contre Hankeou se poursuivait en s'amplifiant, des manifestations d'ordre politique se produisaient aussi bien du côté japonais que du côté chinois. En relation avec le développement de la situation militaire, de nombreux faits seraient à signaler. Nous n'indiquerons que les plus significatifs.

* * *

Du côté chinois, ce sont surtout des proclamations, des messages, des discours.

Le maréchal Chang Kai Shek adresse un message aux populations chinoises des provinces du Nord-Est envahies, à l'occasion du 7^e anniversaire de l'affaire de Mandchourie :

Je voudrais vous dire que d'heureux jours nous attendent. La gloire et la victoire de notre pays, ainsi que votre libération, seront bientôt des faits réels.

Le maréchal demande à ces populations de persister dans « l'esprit de sacrifice des martyrs qui combattent pour la cause de la nation jusqu'à ce que la disgrâce où les tient l'occupation soit balayée et qu'elles soient de nouveau réunies au reste de la Chine ».

Parlant ensuite de la résistance chinoise et des pertes en hommes et en argent qu'elle entraîne, le maréchal déclare qu'après quatorze mois de combat et l'invasion de dix provinces, les Japonais, qui ont mobilisé un million de soldats, se trouvent maintenant dans les marais du lac Poyang. Puis il ajoute :

Le Japon s'use graduellement ; il fournit actuellement son dernier effort. C'est, par conséquent, le moment crucial pour la Chine.

Le Kouomintang ne cesse de prédire la défaite nipponne. A leur arrivée à Tchongking, les dirigeants du parti lancent une proclamation dans laquelle ils adjurent la population de continuer à résister aux Japonais par tous les moyens.

Le Japon se trouve actuellement en face de difficultés insurmontables, grâce à l'action efficace de notre Gouvernement dirigé par le maréchal Chang Kai Shek et appuyé par le peuple chinois tout entier. Le Japon veut conquérir toute la Chine, et anéantir la race chinoise. Mais, si nous pouvons poursuivre notre résistance actuelle, un avenir plus heureux nous attend et la nation chinoise sera sauvée.

Le manifeste conclut en rappelant que, selon les paroles du maréchal Chang Kai Shek, la Chine n'a jamais pu être conquise depuis cinq mille ans, mais que tous les envahisseurs de la Chine ont été absorbés par la race chinoise.

Le généralissime adresse, le 20 octobre, un appel aux riches Associations des Chinois d'Outre-Mer : il invite ses compatriotes dispersés dans le

(1) Voir les numéros antérieurs depuis celui de septembre-octobre 1937.

monde entier à contribuer par tous les moyens financiers ou matériels possibles à la défense du pays, maintenant que « l'invasion nipponne dans le sud de la Chine démontre que le Japon risque la dernière chance d'amener promptement la fin des hostilités ».

Dans son message, le maréchal chinois déclare :

A cette heure où la guerre est portée sur un front beaucoup plus étendu, le moment est venu pour la Chine de mobiliser toutes ses ressources d'énergies, tant en Chine qu'à l'étranger, pour remporter la victoire finale sur le Japon. Le Japon ne veut qu'une chose : gagner la guerre promptement, mais il manque du potentiel nécessaire à cet effet ; or, depuis le commencement des hostilités, la politique chinoise a consisté à faire traîner la guerre en longueur pour épuiser l'adversaire, et le moment est maintenant venu de précipiter l'effondrement du Japon.

Le 9 octobre, dans une proclamation faite à l'occasion du 27^e anniversaire de la fondation de la République chinoise, le Dr H. H. Kung, premier ministre, a exprimé sa confiance dans la victoire finale de la Chine, qui est prête à mener la guerre pendant des années encore s'il le faut.

Les cendres et les ruines accumulées par l'agression japonaise, a-t-il déclaré, ne détruiront pas la Chine. Bien au contraire, c'est la renaissance de la Chine qui en sortira.

Le premier ministre souligne que la Chine subira peut-être de nouvelles défaites, qu'elle perdra peut-être d'autres provinces ; mais rien n'ébranlera la vigueur de sa résistance contre les agresseurs.

La victoire finale de la Chine et le rétablissement de l'ordre social dans la paix importent à tous les peuples qui tiennent au droit de décider librement de leur sort.

Le Dr Kung rappelle l'œuvre réalisée par le gouvernement chinois au cours des dix dernières années dans les domaines politique et économique, œuvre qui a transformé la Chine et qui est « peut-être, dit-il, sans précédent dans l'histoire ».

Le premier ministre remarque alors que c'est au moment où la Chine réalisait tous ces progrès que s'est produite l'agression japonaise, et il explique ce fait par le désir du Japon d'empêcher le développement intérieur de la Chine. Il déclare que tous les efforts faits par la Chine pour régler le conflit à l'amiable se sont brisés devant « l'ambition du Japon, qui veut dominer la Chine, s'emparer de ses richesses et diriger sa politique nationale ».

Encouragés par l'inaction du monde entier lors de l'invasion de la Mandchourie, les militaristes japonais s'efforcent de conquérir la Chine, étape dans leur lutte pour l'hégémonie sur l'Asie et par conséquent sur le monde entier. Quand les propagandistes japonais réclament « l'Asie aux Asiatiques », cela signifie « l'Asie aux Japonais ». La porte ouverte a été refermée dans les territoires chinois contrôlés par les Japonais, comme ce fut précédemment le cas en Corée, à Formose et en Mandchourie.

Le Dr Kung note enfin que la résistance chinoise, seule contre des forces supérieures, a surpris le monde et déconcerté les Japonais. La Chine a amélioré ses moyens de défense et sa force a

doublé. Le temps, dit-il en substance, travaille pour la Chine.

* * *

« L'esprit de guerre » nippon apparaît dans maintes manifestations avec ses diverses nuances. L'opinion du général Doihara pourrait être qualifiée de « nipponisme extrémiste ».

Analysant les origines historiques de la guerre de Chine, le général Doihara proclame que le Japon, seul survivant du pillage et de la conquête de l'Orient par l'Occident au siècle dernier, sera, au xx^e siècle, le champion de la civilisation orientale. L'ennemi fondamental de cette lutte civilisatrice est la démocratie.

La démocratie précipite le monde à la destruction. La mission du Japon n'est pas seulement de sauver l'Orient du désordre, mais de donner au monde une nouvelle paix et un nouvel ordre. Le Japon peut seul émanciper l'Orient parce que, seul, il a su profiter des techniques de l'Occident sans trahir l'Orient. Les dirigeants chinois ne comprennent pas ce fait ; Chang Kai Shek tenta de sauver la Chine par la démocratie ; la guerre avec le Japon était dès lors inévitable.

L'Occident, fondé sur le matérialisme et l'individualisme, tente un suprême effort de rénovation par l'instauration des régimes totalitaires. La mission du Japon est de créer un nouveau système totalitaire fondé sur de nouvelles bases : terre, famille, esprit de sacrifice.

La guerre est la mère de la civilisation. La guerre et la civilisation eurent, de tout temps, de fécondes relations. Si le Japon ne gagne pas sa « guerre sainte », l'Orient perd sa dernière chance d'échapper à la ruine et à la corruption occidentales ; s'il la gagne, la civilisation japonaise établira une Chine nouvelle, sans injustice et sans oppression, et instaurera en Orient un nouveau système politique qui contribuera à la paix et à la civilisation du monde.

Au point de vue pratique, l'opinion des militaires s'est traduite par la création d'un organe central des affaires de Chine. Le but qu'on s'est proposé est, suivant le *Japan Times*, d'intégrer la Chine dans un bloc extrême-oriental organisé de telle sorte qu'il soit capable de résister au communisme et d'assurer la paix et la prospérité de l'Asie. Il sera le rouage transmetteur des décisions concernant la politique économique du Japon en Chine pendant la durée des hostilités.

Les règlements du nouvel organe, adoptés le 1^{er} octobre, peuvent être ainsi résumés.

1^o Au cours du règlement de l'incident de Chine actuel, un organe central des affaires de Chine sera établi sous la présidence du premier ministre ; il portera le nom de Comité des Affaires de Chine ;

2^o Le nouvel organe s'occupera des questions suivantes :

a) Expédition des affaires courantes concernant les problèmes politiques, économiques et culturels posés par le règlement de l'incident de Chine ;

b) Élaboration d'une politique pour la solution de ces problèmes ;

c) Contrôle et surveillance des corporations d'affaires japonaises qui ont l'intention d'exploiter des entreprises en Chine ;

d) Unification des affaires de Chine dont s'occupent plusieurs départements du Gouvernement.

3^o Un Comité de liaison sera établi pour maintenir un contact plus étroit avec le Gouvernement.

4° Un certain nombre de bureaux affiliés au Comité des Affaires de Chine seront établis en Chine.

5° Une Commission sera organisée qui sera composée de fonctionnaires et de personnalités privées de manière à représenter toute l'opinion publique.

6° Le nouveau Comité aura un président, neuf membres au bureau des Affaires Générales qui auront rang de fonctionnaires Shinnin et trois chefs de sections qui auront le rang de fonctionnaires Chokunin (les plus hautes classes de fonctionnaires).

7° Le Comité comprendra trois sections : une d'économie, une des affaires générales et une des questions culturelles.

L'organe central des Affaires de Chine reconnaîtra et respectera les intérêts des puissances en Extrême-Orient.

A ce sujet, le Ministère des Affaires Etrangères de Tokio a adressé aux gouvernements britannique, américain, portugais, allemand, italien et français une communication affirmant que les opérations dans le sud de la Chine ne changent rien à la politique du gouvernement. De cette communication, que l'on estime viser surtout à apaiser les inquiétudes britanniques, voici le texte :

Les opérations qui viennent d'être entreprises par les forces japonaises au sud de la Chine sont simplement des opérations militaires ayant pour but de couper la voie principale par laquelle les forces chinoises sont approvisionnées en munitions et de détruire les points importants d'où partent des intrigues antijaponaises.

La politique qu'a poursuivie le Japon jusqu'ici, qui est de respecter les intérêts des tierces puissances, demeure inchangée. Tous les efforts seront faits au cours des opérations actuelles pour empêcher qu'elles ne subissent des dommages ; aussi espère-t-on sincèrement que les tierces puissances comprendront les intentions réelles du Japon et coopéreront avec les efforts des troupes japonaises pour prévenir tout incident malencontreux.

La récente décision du Japon de cesser toute collaboration avec les Commissions techniques de la Société des Nations porte la marque de cet esprit de guerre dont il était question plus haut.

Un communiqué du 3 octobre du Ministère des Affaires Etrangères de Tokio laissait prévoir cette décision. Il réprouvait en fait la récente décision de la Société des Nations sur la situation en Extrême-Orient. Il soulignait qu'en adoptant le rapport présenté par la Chine, selon lequel les membres de la Société des Nations pourront individuellement appliquer l'article 16 (sanctions) au Japon en vertu du paragraphe 3 de l'article 17 du pacte, le conseil de la Société des Nations « a reconnu l'existence de l'état de guerre entre le Japon et la Chine ».

Cela, dit le Ministère japonais des Affaires Etrangères, est incompatible avec l'attitude des Etats représentés à Genève qui, en ce qui concerne la sauvegarde de leurs propres intérêts en Chine, prétendent qu'il n'y a pas état de guerre entre les deux pays. Le Gouvernement du Japon attache une grande importance à ce point. Si un pays quelconque recourait à des mesures de sanction contre le Japon, le Gouvernement japonais serait prêt à prendre des mesures pour lui répondre.

Pour préserver la paix dans le monde, le Japon, après s'être retiré de la Société des Nations, a continué

de collaborer avec l'organisme genevois dans les domaines techniques et sociaux, mais, même dans ces questions, les divers organismes de la Société des Nations ont pris la déplorable habitude de se mêler aux discussions politiques et de critiquer à chaque occasion l'action du Japon en Chine. Maintenant que le Conseil a adopté le rapport sur les sanctions applicables au Japon, la décision de Genève montre nettement que les thèses du Japon et de la Société des Nations sont incompatibles. Il suit de là que le Japon ne peut pas continuer de collaborer avec la Société des Nations comme il l'a fait jusqu'ici, sans éprouver de difficultés.

Le Gouvernement nippon regrette que, sous la pression de certaines puissances, le Conseil de la Société des Nations ait cru devoir prendre la décision adoptée à l'égard du Japon et il espère que les Etats membres de la Société des Nations examineront attentivement toute la portée et les possibilités du rapport adopté par le Conseil de la Société des Nations et en envisageront toutes les conséquences éventuelles.

En se dégageant de toute obligation vis-à-vis de la Société des Nations, en secouant les derniers liens qui l'unissaient à la Ligue, le Japon paraît avoir obéi à un sentiment de dépit conçu pour la manière dont il fut traité à Genève. Mais, avant tout, son acte a eu un caractère et une portée politiques. Il a marqué une attitude de complète indépendance à l'égard des Puissances, afin de poursuivre en toute liberté la réalisation de son programme audacieux de « restauration » asiatique.

A. M.

VARIÉTÉS

PIRATERIE CHINOISE

La Chine n'a pas encore adhéré à la Convention de Berne sur la propriété littéraire. Elle a bien promulgué, en 1928, une loi qui protège ses nationaux, mais cette loi ne donne aucune garantie de protection aux étrangers ; et la piraterie s'exerce librement dans ce domaine comme en pleine mer, surtout au préjudice des écrivains et des éditeurs anglo-saxons. L'opinion publique s'est émue en Grande-Bretagne ; une question fut posée à ce sujet à la Chambre des communes ; un article de tête du *Times*, plusieurs lettres publiées dans ce journal ont traité de la question.

Depuis quelques années, le public lettré chinois s'intéresse vivement aux livres traitant de l'éducation, des questions politiques et sociales, et aux ouvrages relatifs à l'Orient ; aussi, un vaste champ d'action s'ouvre-t-il aux « pirates ». Leur activité s'exerce de deux façons : traduction et édition subreptice. Mr. Tresham Lever, directeur de la maison Thornton Butterworth Ltd., raconte un cas typique : un professeur d'Oxford, auteur de l'un des volumes de la collection *Home University*, reçut dernièrement d'un collègue chinois une lettre lui demandant une préface pour la traduction qu'il faisait de cet ouvrage. Ce professeur communiqua la lettre à ses éditeurs, qui

s'informèrent auprès du savant chinois de la somme qu'il se proposait de payer comme droit de traduction. Le Céleste répondit :

J'ai le regret de vous informer que, la Chine n'ayant jamais adhéré à la Convention de Berne, je ne suis pas soumis à l'obligation de donner satisfaction à votre requête.

On ne saurait être plus désinvolte !

Mais il y a mieux : les Chinois n'hésitent point à photographier les livres anglais et à en publier des éditions clandestines à un prix très inférieur. Le *Times* cite l'exemple de l'ouvrage du Colonel Stimson intitulé *Far Eastern Crisis*, publié à Changhaï au prix de 14 dollars (mexicains), dont l'édition chinoise ne coûte que 2,90 dollars.

Cette concurrence déloyale ne se contente pas de nuire gravement aux intérêts britanniques et américains à l'intérieur de l'Empire du Milieu ; elle menace d'inonder tout l'Extrême-Orient. Mr. G. Wren Howard, président de l'Association des éditeurs de Grande-Bretagne et d'Irlande, a poussé un cri d'alarme ; et Mr. William Longmans, directeur de la Maison (bien connue) Longmans, Green and Co, signale que ces éditions chinoises pénètrent déjà en Malaisie, malgré la surveillance exercée par la douane. Même les publications musicales sont en péril, comme s'en plaint Mr. Charles Brooke, président de l'Association des éditeurs de musique.

La conclusion du *Times* est sévère :

Il est fâcheux qu'un pays qui s'enorgueillit d'une si magnifique tradition de civilisation permette que la littérature sous n'importe quelle forme, soit la victime de *vacketeers* que même les Barbares ont eu le bon goût de mettre hors la loi.

Ces fortes paroles trouveront-elles un écho dans les cercles gouvernementaux chinois ?

Indochine

GÉNÉRALITÉS

Le grand Conseil. — L'ouverture du grand Conseil des intérêts économiques et financiers a eu lieu le 24 octobre à Saïgon.

Le Résident supérieur en retraite Tissot, doyen d'âge, a exprimé les sentiments de gratitude de l'Indochine envers la Métropole et sa confiance dans le chef placé à la tête de la Fédération. Il a souligné la naissance de l'esprit indo-chinois, annonciateur de la Nation future où tous les éléments ethniques vibreront à l'unisson et a transmis le désir de l'opinion publique de voir augmenter les pouvoirs du grand Conseil.

Le Gouverneur général Brévié a ensuite exposé les réalisations du Gouvernement, en exécution des promesses faites l'an dernier au grand Conseil. Répondant au vœu exprimé par M. Tissot, il a annoncé que, sur sa proposition, le Ministre

des Colonies a décidé de donner à l'Assemblée une vue plus large et des pouvoirs de décision augmentés sur les affaires d'ordre économique et financier. En outre, le Gouvernement général renonce à nommer un certain nombre de membres du Conseil, dont la désignation reviendra aux groupements représentatifs des grands intérêts économiques d'Indochine. Enfin, le Département, sur ses propositions encore, a décidé, pour améliorer la situation morale et matérielle des fonctionnaires indigènes, de supprimer la distinction entre l'entrée en service de ces fonctionnaires avant ou après 1932. Les soldes seront relevées et quelques modifications seront apportées aux statuts des cadres subalternes, secondaires, supérieurs et latéraux, ainsi qu'un avancement en solde, le rétablissement de l'indemnité de zone, l'augmentation des indemnités de déplacement et de changement de résidence.

Abordant ensuite l'examen du bilan de l'année écoulée, le Gouverneur général a fait un rapide exposé des budgets intérieurs, budgets de crise et d'attente qui, depuis celui de 1935, ont dû faire face à la dévaluation de la piastre à la suite de celle du franc et à l'augmentation des prix ainsi qu'à la débâcle de l'économie mondiale. Grâce à la sagesse des prévisions de la situation financière, l'Union a pu traverser heureusement toutes ces difficultés, les travaux prévus ont été exécutés et, à la fin de l'exercice 1938, la caisse de réserve disposera de 26.000.000 de piastres. Ainsi, sans la création de nouveaux impôts ni le relèvement de ceux qui existent, le budget général de 1939 reste en équilibre à la somme de 89.000.000 de piastres. La caisse de réserve pourra désormais jouer le rôle de banquier pour le budget général qui, sans recourir au crédit, sera capable de faire les soudures nécessaires et de parer aux dépenses exceptionnelles. Toutefois, pour sauvegarder le renouvellement de cette caisse, payer les travaux complémentaires urgents du réseau non concédé et mener à son terme le programme hydraulique, agricole et d'assistance, une extension de 15 millions de piastres sera demandée à l'assemblée, ce recours à l'emprunt n'étant décidé qu'autant que la situation budgétaire et les conditions du marché financier le permettront.

Le mouvement commercial a poursuivi sa marche ascendante, amorcée l'année précédente. Malgré le léger recul du tonnage des exportations, le commerce extérieur a passé de 268.000.000 à 417.000.000 de piastres et l'excédent des exportations de 74.000.000 à 101.000.000 ; néanmoins, le rapport de la balance du commerce total tombe de 27,61 à 24,22 p. 100. L'accroissement du chiffres d'affaires n'a donc pas entraîné l'amélioration réelle de la balance, par suite de la régression des prix-or des matières premières et du conflit sino-japonais dont la répercussion a été fâcheuse sur notre activité avec la Chine.

Passant en revue les travaux hydrauliques exécutés au cours de l'année, M. Brévié a annoncé

que 500.000 hectares seront aménagés dans le Delta tonkinois, 300.000 dans la haute région, permettant de nourrir 2.000.000 d'habitants. En outre, un projet d'aménagement des « casiers tonkinois » en Cochinchine aura une superficie de 94.000 hectares, dont 50.000 seront immédiatement disponibles. Ainsi, les pays du nord surpeuplés pourront accéder à la propriété du sol, ce qui a amené à un projet de création d'un office de colonisation et de propriété paysanne. Des mesures ont, d'autre part, été prises pour augmenter le pouvoir d'achat en Indochine : la création de coopératives de production pour accroître la valeur des produits du sol, dont les résultats ont été très satisfaisants et ont porté sur les cultures d'abracin (dont l'exportation d'huile est passée de 500 à 1.000 tonnes), de manioc, de thés, d'huiles de ricin, etc... Le crédit agricole a consenti 1.222.000 piastres de prêts nouveaux et 870.000 piastres d'avances. Leurs recouvrements s'élevaient à 1.297.000 piastres et les dépôts reçus à 1.717.000 piastres. Le nombre de sociétaires paraît encore faible : 132.000. Autre expérience en cours : l'installation d'un centre de colonisation militaire sur le plateau du Tran-Ninh pour les militaires français libérés, afin d'amorcer l'exode des indigènes.

Le Gouvernement général a également étudié la colonisation des Hauts-Plateaux intérieurs, dont la conquête demande : l'étude climatique, géologique et sanitaire ; l'installation de fermes modèles ; l'appel à l'immigration. Puis il a rappelé les mesures prises contre les calamités publiques en organisant une « sorte de mobilisation permanente de secours susceptible d'être déclenchée dès que le danger s'avère grave », d'où création d'offices locaux d'alimentation indigène, coordonnant l'action de prévoyance contre la disette, complétée par l'institution « de greniers de prévoyance », enfin par le service des approvisionnements, disposant de fonds fournis par la caisse de réserve.

Par ailleurs, dans chaque province ont été institués des secteurs sanitaires comportant visites médicales à jours fixes, séances de dépistage d'infections, dépôts de médicaments usuels.

L'adaptation prudente et ferme des réformes légitimes s'est poursuivie dans le calme et la bonne volonté de tous. La nouvelle réglementation de la journée de huit heures entre dans les mœurs, ainsi que le repos hebdomadaire, les congés payés, les salaires minima. De grands progrès ont été réalisés, concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs. D'autre part, un projet de décret réglementant la réparation des accidents de travail est soumis au département. Enfin, trois projets instituant le droit syndical pour les salariés français, indigènes et étrangers sont soumis au Ministre des Colonies. Grâce à la bonne volonté de tous, a été franchie, sans trop de heurts, la période difficile, voire dangereuse.

Le Gouverneur général fait l'historique de la

réforme budgétaire qu'il a accomplie, afin de donner leur autonomie aux budgets locaux et, en même temps, pour mieux répartir les charges fiscales proportionnellement aux facultés contributives de chacun. Il insiste sur la nécessité du devoir fiscal de tous les membres de la collectivité. « Payer l'impôt n'est pas une servitude, mais un privilège et un honneur pour les citoyens désireux de promouvoir rapidement leur patrie au rang des états majeurs ». L'Union indochinoise ne se développera que « dans la mesure et la proportion où elle acceptera son devoir fiscal ». Cette réforme entraîne la nécessité que confère aux budgets locaux l'autonomie indispensable pour leur permettre d'envisager des programmes à longue échéance. Pour y parvenir, diverses mesures ont été prises : l'abandon du régime des dotations bénévoles du budget général et son remplacement par un système de contingents à bases stables. L'ensemble des sacrifices consentis par le budget général dépasse de 6.000.000 de piastres les subventions correspondantes de l'exercice 1937. D'autre part, les sommes abandonnées par le budget général au profit des budgets locaux s'élèvent à 13.310.900 piastres, soit 5.886.900 piastres de plus qu'en 1937. Au sujet des budgets provinciaux, une réforme a été entreprise, dont le projet est soumis au département.

En ce qui concerne l'enseignement, il doit diriger le plus de jeunes gens possible non pas vers l'administration, mais vers la production. Il ne faut pas laisser trop de jeunes gens préparer des diplômes que, pour différentes raisons, ils ne parviendront pas à obtenir. L'école des Beaux-Arts a donc été renforcée de sections d'art appliqué, du meuble, de céramique et d'orfèvrerie. Une école supérieure d'agriculture et de sylviculture est ouverte cette année à Hanoï. L'an prochain, une école de sciences générales et appliquées sera ouverte, également à Hanoï. Des écoles techniques existantes et des cours professionnels ont été et seront développés.

Poursuivant l'évolution commencée depuis quelques années, l'Indochine a vu apparaître dans son économie une certaine tendance à l'industrialisation. L'émission de titres nouveaux d'entreprises ayant leur siège d'exploitation en Indochine a atteint 103.000.000 de francs en 1936 et 153.900.000 en 1937. La production moyenne mensuelle d'énergie électrique, base des industries modernes indochinoises, est passée de 5.428.000 Kwh. en 1936 à 6.729.000 Kwh. en 1938, pour le premier semestre.

Le succès de l'emprunt 5 p. 100 1938 (plus de 15.000.000 de piastres ont été souscrites en Indochine, dont 12.700.000 par des particuliers et des petites sociétés locales, tandis que la majeure partie des 28.900.000 piastres souscrites dans la Métropole l'ont été par des sociétés ayant leurs intérêts principaux es pays de l'Union) marque la volonté de la contrée d'assurer sa sauvegarde et de maintenir sa puissance défensive à un niveau lui permettant de ne crain-

dre aucune agression. Les opérations de recrutement de 20.000 hommes ont montré aussi que l'Indochine veut prendre sa part des charges militaires qu'entraîne le renforcement de sa sécurité. Aussi le Gouvernement de la République a-t-il décidé, sur la proposition du Gouverneur général, d'admettre les jeunes gens originaires des royaumes protégés et des colonies d'Indochine dans les écoles militaires françaises et de les admettre aux plus hauts grades de la hiérarchie militaire. Des cours préparatoires à Saint-Cyr et à Polytechnique vont être ouverts cette année même au Lycée Albert-Sarraut à Hanoi. La France affirme ainsi sa confiance dans tous les membres de son Empire, qu'elle associe à sa puissance et à sa gloire.

Ceux-ci, de leur côté, ont confiance dans la France, déclare le Gouverneur général ; l'Indochine vient d'en fournir la preuve.

Elle sait que l'aide généreuse de la France ne lui manquera pas et que, grâce à elle, la protection dont elle a bénéficié dans le passé s'étendra sur l'avenir et la prémunira contre les bouleversements qui agitent le monde. Elle sait que son sort et celui de la Métropole sont étroitement liés. Elle l'a signifié récemment avec une force et une netteté impressionnantes par la voix de ses souverains l'empereur d'Annam, le roi du Cambodge et le roi du Luang Prabang, qui ont revendiqué spontanément et fièrement pour eux-mêmes, comme pour leurs peuples, l'honneur de se ranger autour de la patrie commune, si la paix était mise en péril.

Les assemblées élues, les personnalités marquantes de la colonie ont apporté leur adhésion unanime avec la même spontanéité et il n'est pas jusqu'aux fils d'Indochine, isolés en France, qui n'aient offert leurs services au Gouvernement aussitôt qu'ils ont eu conscience qu'un danger menaçait le pays.

La création des écoles rurales. — Le Gouverneur général a signé, le 10 août, un arrêté créant en Indochine un type d'école rurale destinée à tenir la place, dans certains cas déterminés, de l'école élémentaire officielle. Donner aux jeunes gens des pays neufs ou de la haute région à la fois la formation scolaire nécessaire et une préparation sérieuse à la vie économique améliorée qu'il importe de leur procurer, voilà le but de ces écoles.

L'enseignement, essentiellement pratique, comprendra la lecture, l'écriture, le calcul, des éléments de mode et de couture, des leçons de choses, le dessin, l'hygiène, des notions d'agriculture théorique, la culture de la terre, une formation artisanale rudimentaire (et pour les filles, s'il y a lieu, l'enseignement ménager).

Le programme sera celui de l'enseignement primaire élémentaire fortement allégé. Le nombre d'heures de cours proprement dits sera de 20 par semaine, celui des travaux pratiques de 20 heures par semaine également.

L'enseignement sera réparti en 3 cours d'un an chacun.

Une ferme-jardin scolaire, champ d'expériences, sera établie à proximité de l'école. Un atelier (bois et fer) devra également y être annexé. Des étables et une basse-cour feront, partout

où il y aura des possibilités d'élevage, partie de cet ensemble.

Un examen conduisant à un certificat d'études rurales élémentaires sanctionne les études faites dans les écoles de ce type.

Contre les calamités publiques. — Pour compléter l'action d'assistance aux sinistrés qui s'est manifestée par la création d'un fonds spécial de prévoyance et d'offices d'alimentation, le Gouverneur général a créé un Service des approvisionnements destiné à faire immédiatement face à toute éventualité.

L'organisation correspondra aux diverses divisions administratives. Un Comité central siégeant à Saïgon, centre économique de l'Indochine, dirigera l'action des comités locaux et régionaux.

Il suffit d'une décision du Gouverneur général pour que toute la machine se mette en marche. D'après les informations fournies par les Chefs d'administration locale, puis l'avis du Comité central, le Gouverneur général fixe la quantité des denrées nécessaires aux régions sinistrées, puis le Comité central surveille la réception et l'expédition des approvisionnements, opérations assurées par le comptable-gestionnaire. Les comités locaux et provinciaux, dans les limites de leur ressort, ont les mêmes attributions que le Comité central. Grâce à cette organisation à trois degrés parallèles, les denrées sont rapidement amenées aux lieux de distribution.

Tout a été prévu, en temps ordinaire comme en cas de calamités.

COCHINCHINE

Les principaux indices économiques. — La circulation fiduciaire a marqué, en 1937, un accroissement très net sur celle de 1936 qui, elle-même, était supérieure à celle de 1935 :

1935	88.316.283 \$
1936	113.378.464 \$
1937	151.294.105 \$

(chiffres au 31 décembre de chaque année)

D'autre part, le montant des comptes créditeurs s'est fortement relevé, passant de 12.157.574 dollars au 31 décembre 1936 à 16.851.139 dollars à la date correspondante de 1937.

Le nombre des faillites et liquidations judiciaires a diminué et n'a atteint que 71 en 1937 contre 141 en 1935 et 116 en 1936. La situation du commerce local continue donc à s'assainir par la disparition des entreprises mal gérées.

A Cholon, 27 usines ont fonctionné pendant 6.362 journées en 1937, contre 26 avec 6.409 journées en 1936.

Le nombre des constructions nouvelles s'est élevé dans la région de Saïgon-Cholon à 204 en 1937 contre 203 en 1936.

La consommation de l'énergie électrique continue à augmenter depuis trois ans : elle a

été de 31.046.000 Kwh. en 1937 contre 25.441.000 en 1936 et 22.338.000 en 1935.

Le nombre de véhicules automobiles en circulation a atteint le chiffre de 17.506 contre 16.022 en 1936 ; celui des voitures particulières et de tourisme est passé de 12.668 en 1936 à 13.852 en 1937. Quant à celui des autocars, il est de 935, soit 60 unités de plus qu'en 1936.

La circulation a continué de croître de façon très sensible. Le chiffre des autos et des passagers empruntant les bacs des routes locales est passé respectivement de 109.747 pour les autos en 1936 à 131.113 en 1937 et de 1.762.051 pour les passagers en 1936 à 2.043.914 en 1937.

La taxe sur les spectacles a atteint 68.759 \$ 92 en 1937 contre 33.781 \$ 39 en 1936. Cet accroissement est dû au relèvement du taux perçu, porté de 5 à 10 p. 100.

Le coût de la vie s'est senti des fluctuations monétaires, en particulier en ce qui concerne les produits d'importation.

Les produits d'origine métropolitaine ont été majorés dans de très fortes proportions, par suite de l'augmentation des prix de revient et de la hausse des frets. Les prix des produits achetés à l'étranger sont fonction du change. Or, la piastre a perdu, en quelques années, par rapport aux monnaies étrangères, 50 p. 100 de son pouvoir d'achat. En 1935, la livre sterling qui représentait 8,55 I. C. \$, vaut actuellement 17,88 I. C. \$ et le dollar de Hongkong représente aujourd'hui 1,12 I. C. \$ contre 0,60 I. C. en 1933.

ANNAM

La sériciculture. — On note cette année une reprise sensible de la sériciculture favorisée par la hausse des cours des cocons et des soies grèges locales. L'Administration en profite pour encourager la culture du mûrier : elle fournit gratuitement des boutures de variétés sélectionnées aux cultivateurs qui désirent reprendre la plantation du mûrier, un moment abandonnée par suite de la baisse des cours. Les meilleures méthodes sont conseillées par les services agricoles ; les concours des mûraies sont organisés et dotés de primes. Les plantations de mûrier arborescent sont encouragées, pour permettre de nombreuses éducations d'hiver. Enfin, on cherche à amener l'éleveur à améliorer les conditions dans lesquelles il se livre aux éducations.

D'autre part, les services agricoles ont repris et réorganisé l'atelier de grainage de Binh-Dinh, autrefois confié à une société privée. Binh-Dinh se trouve au centre d'une région d'élevage des vers à soie du Sud-Annam. L'atelier de grainage produit et distribue des pontes saines, contrôlées suivant le procédé de grainage cellulaire Pasteur. Il est alimenté en cocons par ses magnaneries modèles et par des magnaneries indigènes attirées et souvent contrôlées. Les lots de cocons sont examinés à l'arrivée à l'atelier et subissent

un contrôle sévère. La totalité des pontes produites est examinée au microscope ; toutes celles qui sont issues de papillons reconnus malades sont brûlées.

Les magnaneries modèles possèdent les mûraies qui leur sont nécessaires. Pour ne pas rompre les lignées en période de morte-saison, on a planté, dès 1935, des mûriers arborescents qui permettent, dès à présent, de mener à bien les éducations d'hiver. La sélection du ver à soie est donc continue et l'atelier de grainage peut, dès le début de la saison séricicole, satisfaire en pontes saines les demandes des éleveurs.

Ces mesures doivent permettre aux sériciculteurs d'accroître les rendements, ce qui amènera un abaissement du prix de revient des soies grèges. Celles-ci pourront combattre la concurrence étrangère, tout en conservant au producteur un bénéfice de l'ordre de celui qu'il retirerait d'autres cultures.

TONKIN

Le conseil des intérêts économiques et financiers. — La session de 1938 du Conseil des intérêts économiques et financiers s'est déroulée à Hanoï du 20 au 27 septembre. Au cours de cette session, le Conseil a examiné notamment le projet de réforme de l'impôt personnel européen. Concernant l'impôt indigène, l'Assemblée a demandé une modification en accord avec la situation des contribuables des classes moyennes.

Chiffres de population. — Voici, d'après l'annuaire statistique de l'Indochine, la répartition de la population par ville et par province. Ces chiffres témoignent de l'extrême densité des habitants dans certaines provinces du delta et de l'urgence d'y apporter les remèdes envisagés par le Gouverneur général.

Dans le chiffre total de la population sont compris 20.000 militaires européens et indigènes, dont la répartition par province n'est pas donnée.

	Superficie en kmq	Population totale	Densité par kmq.	Nombre de communes
1° Villes :				
Hanoï		149.000		
Haiphong		70.000		
2° Delta :				
1 Bac-Ninh	1.100	486.000	454	595
2 Hadong	1.700	904.000	532	815
3 Haiduong	2.300	752.000	330	1.008
4 Hanam	1.200	458.000	395	387
5 Hung Yèn	900	479.000	557	505
6 Kien An	900	418.000	452	430
7 Namdinh	1.500	1.056.000	704	679
8 Ninhbinh	1.600	387.000	248	386
9 Phucyen	700	167.000	242	218
10 Sontay	1.000	288.000	282	286
11 Thai-Binh	1.500	1.027.000	676	817
12 Vinh-Yèn	1.100	244.000	218	302
3° Moyenne Région :				
13 Baogiang	5.200	273.000	52	455
14 Hoabinh	4.600	54.000	12	85
15 Phutho	3.700	296.000	81	464
16 Quangyen	3.400	147.000	43	92

17	Thainguyen.	3.500	100.000	29	234
18	Tuyen-Quang.	5.900	65.000	11	195
19	Yên-Bay.	7.400	87.000	12	188
4 ^e Haute Région :					
20	Backau.	5.100	54.000	11	101
21	Caobang (2 ^e TM)	6.700	171.000	26	236
22	Hagiang (3 ^e TM).	8.300	78.000	9	63
23	Kaininh (1 ^{er} TM).	3.300	92.000	28	61
24	Lalchau (4 ^e TM).	20.100	67.000	3	—
25	Langson.	6.200	150.000	24	233
26	Laokay.	5.900	58.000	10	—
27	Sonla.	10.900	100.000	9	—
		115.700	8.700.000	75	8.835

CAMBODGE

Le Conseil des intérêts économiques et financiers. — Le Résident supérieur Guillemain a présidé à Phnom-Penh la séance d'ouverture de la session ordinaire de 1938 du Conseil. Il y a fait le bilan des réalisations accomplies et envisagées par l'Administration pour favoriser l'essor économique du pays et exposé la situation des finances locales, situation qui s'avère très saine.

Au cours de ses diverses séances, le Conseil a adopté le compte administratif du budget de 1937, le projet de budget local de 1939 et les projets des quatorze budgets provinciaux, et accordé son appui à divers projets d'arrêtés financiers. Il a également donné son avis sur les vœux exprimés lors de la récente session par l'Assemblée consultative indigène.

Le cadastre des terres. — Les opérations cadastrales ont permis de constater que les terres cultivées couvrent une superficie d'environ trois millions d'hectares.

Les terres riches où la propriété est fixée, donc susceptibles d'aliénation après la procédure d'immatriculation fixée le 8 mai 1931 par un arrêté du Résident supérieur, occupent un peu plus d'un million d'hectares. Les autres seront soumises à un cadastre fiscal pour amener leur cristallisation après éducation foncière des habitants.

La propriété va donc se transformer.

Les prises de vue déjà effectuées couvrent une superficie de près de deux millions d'hectares. Elles ont permis l'établissement du plan parcellaire de 161 kilomètres carrés et de trente-quatre centres couvrant 610.000 hectares, l'immatriculation de 590.000 parcelles et la délivrance de 490.000 titres de propriété, l'établissement de toutes les cartes de pêcheries tant dans les grands lacs que dans les provinces (200.000 hectares), enfin l'établissement d'un cadastre fiscal des terrains de berge et des zones en cours d'irrigation. Ce cadastre, qui a intéressé près de 300.000 hectares, a permis une meilleure répartition et une augmentation sensible des impôts des terrains de culture. De plus, il facilite l'aliénation des terrains domaniaux demandés en concession ou permis de culture.

Un organisme a été créé pour le tenir constamment à jour, tant au point de vue physique qu'en ce qui concerne son statut juridique.

Un arrêté du 19 juillet 1934 a fixé le fonctionnement de la conservation cadastrale.

Environ 2 p. 100 des parcelles immatriculées changent annuellement de propriétaires et font l'objet de mutations inscrites après enregistrement sur les matrices cadastrales.

LAOS

Le téléphérique. — Edifié pour les besoins de la construction du chemin de fer destiné à relier le Laos au transindochinois (les travaux ont été arrêtés depuis plusieurs années), le téléphérique Xom Cuc-Ban naphao se développe sur une longueur de 36 kilomètres à travers la chaîne annamitique. Il est le plus long du monde. Fonctionnant seulement pendant six mois de l'année, son trafic est allé se développant. On en jugera par ces statistiques :

Année	De l'Annam au Laos	Du Laos en Annam	Total
1933-34.	800 t.	200 t.	1.000 t.
1934-35.	800 t.	500 t.	1.300 t.
1935-36.	800 t.	650 t.	1.450 t.
1936-37.	1.400 t.	800 t.	2.200 t.

Les principales marchandises qui montent au Laos sont : de l'essence, du pétrole, de l'huile, des allumettes, des matériaux divers de construction, des produits d'alimentation, du charbon de coke, des médicaments, des nattes, des savons, du sucre, etc...

Les produits descendant vers l'Annam sont : du riz gluant, du minerai d'étain, du bois de trac, des produits divers : cocons, peaux, arces, etc...

Certaines de ces marchandises sont susceptibles d'une augmentation de trafic dont bénéficiera en fin de compte le téléphérique. Parmi elles figurent :

a) *Pour le trafic vers le Laos* : les carburants destinés au ravitaillement des mines d'étain et de l'aérodrome de l'Air-France à Vientiane, sans parler des besoins propres de Thakhek ; les allumettes vendues en majeure partie au Siam ;

b) *Dans le sens Laos-Annam* : outre le riz destiné surtout aux distilleries, un gros débouché est constitué par les concentrés d'étain provenant des mines de Boneng et de Phou-Thiou.

Levant

GÉNÉRALITÉS

La poussée allemande vers le Proche-Orient. — En 1936, le D^r Schacht avait effectué, dans les Balkans et en Turquie, un voyage au cours duquel il avait étudié, en particulier, les

débouchés nouveaux que le commerce allemand pouvait trouver dans ces pays.

M. Walter Funk, ministre de l'Economie du Reich, a fait récemment le même voyage et, lors de son passage à Ankara, il a conclu avec le Gouvernement turc un accord aux termes duquel l'Allemagne ouvre à la Turquie un crédit de 150 millions de marks, crédit affecté au paiement de commandes industrielles, d'achats de matériel militaire et à l'exécution de grands travaux.

Cet accord, suivant, à quelques semaines, l'ouverture à la Turquie, par l'Angleterre, d'un crédit de 16 millions de livres à des fins similaires, a soulevé de nombreux commentaires de presse. En général, on estime que le Dr Funk vient de réaliser la première étape du « Drang nach Osten » de la plus grande Allemagne. Une liaison fluviale Turquie-Europe Centrale serait en outre à l'étude ; l'itinéraire Mer Noire-Danube jusqu'au futur canal Danube-Main-Rhin, se substituerait à l'itinéraire actuel Mer Noire-Dardanelles-Méditerranée. Enfin, cette première poussée Berlin-Mer Noire serait suivie d'un nouvel effort en direction du golfe Persique et de l'Océan Indien, par l'Anatolie et l'Irak.

Le Dr Funk a déclaré, au cours de son voyage, que l'Allemagne cherchait des matières premières. On peut supposer qu'elle est avant tout intéressée par les pétroles du Proche-Orient et qu'elle reprend, sous une autre forme, son projet du chemin de fer de Bagdad. Il est en effet probable que, lors d'un conflit européen de longue durée, l'Allemagne ne trouverait pas en Europe le pétrole qui lui est nécessaire ; son ravitaillement par l'Amérique étant aléatoire, il est normal qu'elle ait songé aux pétroles d'Irak et de Syrie. En ce qui concerne ces derniers, on signale le développement de la propagande turque dans la Djézirèh Syrienne, où existeraient les gisements les plus importants.

L'activité allemande ne semble pas se manifester dans le seul domaine économique. Certains journaux ont rappelé récemment l'existence, dans la capitale du Reich, d'une vaste organisation panarabe en relation avec de nombreuses personnalités arabes de l'Europe et du Proche-Orient. Berlin porterait ses efforts sur le développement des nationalismes locaux et soutiendrait, au moins moralement, le mouvement insurrectionnel de Palestine. Un congrès des Arabes d'Europe serait même envisagé ; il se tiendrait à Luxembourg en décembre prochain.

Cette activité n'est pas, d'ailleurs, sans donner quelque inquiétude aux populations du Proche-Orient. Dans un récent article, qui a été reproduit par la presse arabe, un journal de Beyrouth, *Al Ittehad el Lebmani* (l'Union libanaise), a reproché à certains jeunes arabes d'avoir pris part au dernier congrès de Nuremberg. Les Arabes ne doivent pas, estime le rédacteur de l'article, ignorer que les nazis sont les ennemis des Sémites, aussi bien juifs qu'arabes, et les persécutions dont les juifs sont actuellement victimes de la

part des dirigeants du Reich doivent inquiéter les Arabes. Rien ne prouve, ajoute-t-il, que le tour des Arabes ne viendra pas ; si l'Allemagne pousse aujourd'hui à l'émancipation des pays arabes, c'est peut-être dans le but de les avoir un jour à sa merci pour les exploiter ensuite.

La coopération franco-britannique dans le Proche-Orient. — Le *Times* a annoncé que les Gouvernements de Beyrouth et surtout de Damas avaient été invités par le Gouvernement français à interdire sur leurs territoires le renforcement des rebelles palestiniens en combattants et en munitions. Il se réjouit que le Gouvernement français ait enfin réussi à faire adopter son point de vue par son représentant à Beyrouth.

Récemment, écrit-il, les autorités françaises ont renforcé leur système de surveillance à la frontière libano-palestinienne, et rien ne nous incite à penser que le Gouvernement du Liban, qui n'a jamais manifesté le désir de pêcher en eau trouble, ne se soit rangé avec sympathie au désir des Français. Mais, en est-il de même en Syrie où le Gouvernement, encore peu solide, est dans l'obligation de compter avec les éléments extrémistes ? La France devra peut-être, de ce côté, renouveler ses avertissements.

En conclusion, le *Times* se réjouit de voir la coopération anglo-française commencer à s'étendre ainsi d'Europe au Proche-Orient.

PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

Nomination d'un Haut Commissaire. — M. Gabriel Puaux, ancien ambassadeur à Vienne, a été désigné comme Haut Commissaire en Syrie et au Liban.

Remaniement ministériel au Liban. — L'Emir Chéhab ayant démissionné, le Président de la République a chargé M. Abdallah Yafi, député musulman de Beyrouth, de constituer le Ministère.

Les pourparlers franco-syriens à Paris. — M. Djemil Mardam bey, président du Conseil Syrien, a examiné, au cours de son séjour à Paris, avec le Ministre des Affaires Etrangères de France et ses représentants, les différents problèmes soulevés par le traité franco-syrien, qui n'a pas encore été présenté à la ratification du Parlement français.

Le Gouvernement français aurait insisté sur la nécessité d'apporter quelques amendements au traité, dans l'intérêt de la Syrie aussi bien que dans celui de la France. Certaines clauses du traité se sont, nos lecteurs le savent de reste, révélées d'application délicate ; l'unité syrienne n'a pu notamment être entièrement réalisée, et il en est résulté, dans diverses provinces, des mouvements régionalistes qui tiennent en échec le Gouvernement de Damas. Cette scission intérieure a facilité le développement des propagandes étrangères et on peut dire aujourd'hui que l'application

pure et simple du traité franco-syrien eût entraîné la division de la Syrie et peut-être son morcellement. La Syrie étant, du fait de ce traité, l'alliée de la France, celle-ci aurait donc pu se trouver un jour entraînée dans des complications d'ordre diplomatique et militaire risquant de compromettre sa défense nationale.

Les négociations engagées à Paris ont abouti le 14 novembre à la signature d'un avenant au traité franco-syrien. Nous en parlerons dans notre prochaine chronique.

Situation intérieure en Syrie. — Le Dr Chabbandar, leader de l'opposition syrienne, qui avait été mis dans l'obligation de résider à Bloudane (station estivale de l'Anti-Liban), a été autorisé à s'installer à Damas. Il lui a été prescrit d'éviter de tenir des réunions publiques, de prononcer des discours ou d'autoriser les réceptions qui seraient organisées en son honneur.

Dans quelques villes, des manifestations ont eu lieu en faveur de la Palestine arabe. Des prières ont été récitées dans les mosquées pour le triomphe de la cause arabe et une souscription a été organisée pour venir en aide aux familles des « sinistrés » de Palestine.

L'enseignement du français en Syrie. — Comme l'*Asie française* l'a déjà noté (avril 1938, page 128), des restrictions ont été apportées à l'enseignement de la langue française en Syrie. Un de nos correspondants nous signale même qu'une convention universitaire franco-syrienne, qui serait à la veille d'être conclue, entérinerait l'état de choses actuel. Traitant ce sujet à l'occasion du passage à Damas de M. Edouard Herriot, une feuille libanaise écrivait :

L'animateur de tant d'œuvres culturelles, le Président de la Mission laïque, ne verrait pas, sans quelque amertume et un certain étonnement, les programmes d'enseignement officiel et la place dérisoire qu'y occupe, selon sa propre expression « l'incomparable langue française ». Jusqu'aux classes de 6^e, le français reste inconnu en Syrie, et l'on a pu assister à une grève au Djebel Druze (oui, au Djebel Druze) en manière de protestation contre cette marque d'hostilité. Au baccalauréat syrien, divisé en trois sections, la section A, qui seule comporte des épreuves sérieuses de français, reste inaccessible à la plupart, en raison d'un programme extrêmement et volontairement chargé. Pour les séries B et C, la langue française est reléguée au rôle de langue très accessoire. La raison de ce sectarisme, qui prive la jeunesse syrienne de l'un des meilleurs instruments de culture et de formation, qui tend, par ailleurs, à réduire bon nombre d'établissements scolaires à une fermeture pure et simple, et bon nombre de professeurs au chômage ? La raison aussi de l'exclusive lancée contre tous les professeurs non syriens ?...

Sandjak d'Alexandrette. — Le Gouvernement local semble s'attacher à faire du Sandjak une province turque. Peu à peu disparaît tout ce qui rappelait l'allégeance syrienne et même le mandat français.

L'article 55 du statut du Sandjak, élaboré par le Conseil de la S. D. N., précisait que ce statut ne s'appliquerait que dans les limites compa-

tibles avec le mandat français ; c'est, en réalité, le contraire qui se produit.

M. Gustave Gautherot, sénateur, a adressé à M. Georges Bonnet une lettre ouverte dans laquelle il lui fait part de l'inquiétude que lui cause la situation dans le Sandjak et annonce son intention d'interpeller le Gouvernement à ce sujet.

PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE

Le problème palestinien. — Lors de la récente crise européenne, l'Angleterre a ramené des troupes de Palestine sur le canal de Suez. De là une recrudescence immédiate du terrorisme et l'Angleterre a dû renforcer aussitôt son corps d'occupation. Ce dernier serait actuellement de 27.000 hommes, auxquels il faut ajouter une force de police de 10.000 juifs encadrés par des officiers britanniques. Néanmoins, la rébellion persiste et ce sont chaque jour de nouveaux attentats.

Du 1^{er} juillet au 30 septembre, 836 personnes ont été tuées et 926 blessées. On compte, dans ces chiffres : 640 Arabes, 160 Juifs, 28 Britanniques tués ; 476 Arabes, 376 Juifs, 75 Britanniques blessés. Le chiffre des pertes humaines est de plus en plus élevé : 210 en juillet, 266 en août, 370 en septembre.

A la suite d'un congrès arabe tenu au Caire, une délégation s'est rendue à Londres pour demander la cessation immédiate de l'immigration juive, la constitution d'un Gouvernement constitutionnel avec un régime de garanties pour les minorités et la conclusion d'un traité anglo-palestinien mettant fin, ipso facto, au régime du mandat.

On prête au Cabinet britannique l'intention de doter le pays d'un nouveau statut. Trois solutions ont leurs partisans :

Partage de la Palestine entre Juifs et Arabes, sous la garantie territoriale de l'Angleterre ;

Reconnaissance de la souveraineté arabe sur la contrée, tout en dotant l'élément juif d'un statut de groupement minoritaire ; l'Angleterre conclurait ensuite avec la Palestine un traité analogue au traité anglo-irakien ;

Rétablissement vigoureux de l'autorité de la puissance mandataire.

Enfin, depuis quelques semaines, le projet d'une fédération arabe est de nouveau à l'ordre du jour. Nous y reviendrons.

Notons encore que le Cabinet de Londres envisagerait la réunion d'une conférence qui examinerait la question palestinienne avec la participation de représentants des pays arabes du Proche Orient.

TURQUIE

Mort du Président Ataturk. — Depuis notre dernière chronique, le Président Ataturk a été très gravement malade. Alors qu'une issue

fatale était à redouter, on annonçait que son successeur serait une des trois personnalités que voici : Ismet Ineunu, ancien président du Conseil ; Fethi bey, ambassadeur de Turquie à Londres ; le Maréchal Fevzi Tchakmak, chef d'Etat Major général.

Un peu plus tard, alors qu'il semblait rétabli, Ataturk est retombé malade ; le 10 novembre, à Istanbul, « il s'est endormi du sommeil éternel », pour reprendre les termes du Gouvernement de la République turque dans sa proclamation à la nation.

Le 11 novembre, à Ankara, le Général Ismet Ineunu a été élu, à l'unanimité, président de la République Turque par la Grande Assemblée nationale.

L'Asie française reviendra sur l'un et l'autre de ces événements dans son prochain numéro.

Renseignements économiques. — Les exportations allemandes en Turquie se sont élevées, pendant le premier semestre 1938, à 74 millions de marks. Elles n'étaient que de 38 millions pour le premier semestre 1937 et de 36 millions pour la période correspondante de 1936.

Au cours de l'année 1937, le port d'Istanbul a reçu en escale : 423 bateaux italiens ; 389 anglais ; 346 grecs ; 183 roumains ; 158 allemands ; 88 français ; 88 russes, etc...

Extrême-Orient

CHINE

Prise de Hankéou et de Canton. — L'occupation de Hankéou a suivi de quelques jours la prise de Canton. La métropole du Sud et la capitale du Centre sont tombées l'une le 21 octobre, l'autre le 26 octobre.

C'est à la suite d'une opération de débarquement de grande envergure dans la baie Bias que les troupes japonaises pénétrèrent au Kouang-tong. La résistance chinoise ne peut être niée ; néanmoins l'envahisseur entra dans la place par la région de l'Est, sans coup férir pour ainsi dire. Les forces chinoises — 130.000 hommes, estime-t-on — s'étaient repliées en bon ordre. On ne connaîtra que plus tard les raisons de ce recul organisé, qui livra tout le pays au Japon.

Nous dégagerons prochainement la signification politique de ce fait : l'occupation par le Japon du vieux territoire des Sociétés Secrètes, des actives et riches Guildes, du foyer industriel et artisanal et de l'esprit révolutionnaire.

Au contraire, la prise de Hankéou s'effectua au prix de durs efforts et au bout de longs mois. Mais quand l'avant-garde des troupes nippones se présenta dans l'ancienne concession britannique, la grande cité était évacuée et le comman-

dement chinois avait disparu. En même temps, Wouchang, en face de Hankéou, était prise dans les mêmes conditions. La troisième ville voisine, on le sait, est Hanyang, fabrique et dépôt d'armes, siège d'importantes industries.

Nous indiquons plus loin l'importance politique et stratégique de ce groupe d'agglomérations que représente le nom collectif de Wouhan. Nous dirons bientôt la valeur économique de la capitale du Centre.

Position de Hankéou. — Peu avant la chute de Hankéou, la grande revue londonienne *The Economist* a publié un article sur l'importance stratégique et politique de cette capitale. En voici le passage le plus saillant.

Hankéou est d'une importance vitale par sa position d'axe au centre de la roue chinoise, comme point de jonction essentiel des principales lignes de communication par lesquelles les parties de la Chine non encore envahies par les Japonais sont maintenues sous une autorité centrale. Hankéou est situé en plein centre de la Chine, à l'intersection de la grande voie fluviale du Yangtsé (navigable de Tchongking à la mer) et de la ligne de chemin de fer Pékin-Canton, qui traverse la Chine du Nord au Sud.

La section de la voie ferrée Pékin-Canton, située au Nord du Yangtsé, a été perdue ; mais la ligne est toujours tenue par les Chinois jusqu'à Tchentchéou, d'où ils peuvent rester en contact, par la ligne de Lounghai, avec Sian, la capitale du Chensi. De Hankéou, le Gouvernement chinois est ainsi en communication par voie ferrée, vers le Sud avec Canton, la principale source de ravitaillement de l'étranger, et, vers le Nord, avec les provinces du Honan et du Chansi, tandis que, vers l'Ouest, il accède par voie fluviale à la province montagneuse du Setchouan, au delà des gorges situées au-dessus de Itchang.

Si Hankéou devait tomber aux mains des Japonais, ce système de communication, dont dépend l'unité et l'efficacité de la Chine en tant qu'Etat organisé, serait détruit. Les provinces septentrionales du Honan, du Chansi et du Kansou seraient coupées de leurs communications ferroviaires avec Canton, et les forces chinoises qui manœuvrent dans la Chine du Nord ne pourraient plus être ravitaillées en armes par le Sud. Leur ravitaillement serait entièrement dépendant de l'Union Soviétique par la route Urumchi-Hami-Lanchéou. Cette route, qui n'est qu'une piste boueuse, ne peut être comparée avec le chemin de fer comme moyen de ravitaillement en munitions, et si les armées de la Chine du Nord étaient ainsi aidées, cela impliquerait une orientation politique vers l'Union Soviétique plutôt qu'une consolidation de l'unité chinoise sous l'autorité du Kouomintang.

Une perte analogue en cohésion s'ensuivrait entre Canton et le Setchouan. En dehors de ces voies de communication directes que sont la ligne de chemin de fer Canton-Hankéou et le Yangtsé, le Setchouan n'est en contact avec la côte que par des routes secondaires à travers les montagnes du Kouéitchéou et le Hounan oriental ; Hankéou aux mains des Japonais, surtout si cette chute était suivie d'une avance vers Yochéou et le lac Tongting, où la voie ferrée se rapproche du Yangtsé, cela signifierait l'isolement virtuel du Setchouan et une dangereuse séparation de l'armée principale de Chang-Kai-Shek et de son Gouvernement.

Mort du régent du Tibet. — Les missionnaires étrangers de la frontière du Tibet ont signalé, le 28 août, la mort du Régent du Tibet, par l'intermédiaire duquel s'exerçait l'autorité du Dalai Lama ou Pontife Politique.

Le Tibet est ainsi privé de ses trois principales figures. Le treizième Dalai Lama est mort en décembre 1933. Le Panchen Lama, qui est le chef spirituel du pays, mais qui était en exil depuis 1924, est mort en novembre 1937, à Jyckundo, dans la Chine Occidentale, alors qu'il essayait de retourner au Tibet.

La mort du Régent, ont appris les missionnaires, a précipité entre la noblesse, le Jeune parti tibétain, les chefs des trois grands monastères situés près de Lhassa, la capitale, et l'armée, une lutte pour la domination du pays.

Une révolte militaire aurait éclaté, mais aurait toutefois été réprimée ; cependant, le chef des rebelles se serait enfui et continuerait de fomenter des troubles.

Depuis la mort du Dalai Lama, on a cherché l'enfant que les Bouddhistes considèrent comme étant sa réincarnation.

On célèbre encore des services à la mémoire du Panchen Lama sur la frontière sino-tibétaine, à Kanze, tandis que les partisans du défunt n'ont pas encore réussi à obtenir la permission de transporter sa dépouille au Tibet pour l'y enterrer.

L'incident de Tchang-Kou-Fong et son règlement. — Des négociations se sont déroulées à Moscou, en vue de l'organisation d'une commission de démarcation des frontières soviéto-mandchoues. Le porte-parole du Ministère des Affaires Etrangères de Tokio souligne que, bien qu'il s'agisse seulement de délimiter la frontière sur 8 kilomètres environ, à l'endroit du récent incident de Tchang-Kou-Fong, la Commission préparera le règlement de toutes les questions pendantes entre les deux puissances. Ainsi se terminerait, par un règlement pacifique, la tension russo-japonaise des mois de juillet et d'août. Au reste, des incidents de même nature se sont multipliés depuis lors.

On se rappelle les circonstances de cette affaire.

Le 12 juillet, un détachement de soldats soviétiques viola la frontière du Mandchoukouo à Tchang-Kou-Fong (mont Tchang-Kou), à l'Ouest du lac Hasan (Khassan), (soit à environ 40 kilomètres au sud de Houen-teh'ouen et à 10 kilomètres au sud de Yang-Kouan-Ping ; il pénétrait ainsi à 3 kilomètres à l'intérieur du territoire du Mandchoukouo, en direction et à proximité de la frontière de ce même pays et de la Corée. Une quarantaine de soldats s'étaient retranchés sur la pente Est de la montagne pendant que d'autres, au nombre de 30 environ, campaient sur la pente Nord. Ils commencèrent des travaux de fortification pendant que divers détachements semblaient se concentrer à une vingtaine de kilomètres à l'Est, en territoire soviétique. La situation était d'autant plus inquiétante que les troupes russes étaient en train d'être renforcées dans toute cette région frontalière. La hauteur de Tchang-Kou-Fong (450 mètres) commande la vue non seulement

jusqu'aux ports de Rashin et de Yuki et à l'embouchure du Touen, mais encore sur la base navale soviétique de Posiét.

De violents combats se livrèrent, paraissant annoncer une offensive plus large, puis, brusquement, l'armistice fut conclu. Le Japon ne désirait pas que l'incident prît de plus grandes proportions.

Fusion des deux Gouvernements de Pékin et de Nankin. — Le Conseil Uni de la République chinoise a été officiellement inauguré le 22 septembre à midi, au parc Tchong-Nan-Hai de Pékin, en présence de nombreuses personnalités chinoises et japonaises, et notamment du président Wang Ke Min et d'autres dirigeants du gouvernement provisoire. Il a été donné lecture du règlement organique du Conseil Uni de la République chinoise. Ce règlement est le suivant :

Article premier. — Le Gouvernement provisoire de la République chinoise (Pékin) et le Gouvernement « réformé » de la République chinoise (Nankin) établiront un Conseil Uni de la République chinoise, dont la fonction consistera à diriger toutes les affaires d'intérêt commun aux deux Gouvernements, et à faciliter la voie à l'établissement d'un nouveau Gouvernement central de Chine.

Art. 2. — Le Conseil Uni s'occupera de toutes questions relatives aux communications, à la circulation, aux affaires postales, aux finances, aux douanes, à la fiscalité, à la gabelle, à l'éducation, à la morale populaire et aux autres questions réclamant le contrôle du Gouvernement.

Art. 3. — Le Conseil Uni sera, pour le moment, établi à Pékin.

Art. 4. — Le Conseil Uni comprendra une Commission de 4 membres.

Chaque Gouvernement déléguera 3 représentants. Un président sera élu entre les membres, dont la fonction consistera à représenter le Conseil Uni et à diriger les affaires générales.

Art. 5. — Quand l'un des Gouvernements constitutifs le jugera nécessaire, le Conseil Uni se réunira en conférence à un lieu désigné spécialement.

Normalement, il se réunira, en tout cas, une fois par mois.

Art. 6. — Les décisions prises par le Conseil Uni seront exécutées, soit par le Conseil même, soit par l'un ou par l'autre des Gouvernements constitutifs, ou par les deux.

Art. 7. — Le Conseil Uni aura un Secrétariat général.

Art. 8. — Les dépenses du Conseil Uni seront assumées à égalité par les Gouvernements constitutifs.

Art. 9. — Ces dispositions entreront en vigueur le jour de leur promulgation.

Voici la genèse des événements qui conduisirent à l'établissement du Conseil Uni de la République chinoise.

Le désir d'établir un nouveau gouvernement central de Chine remonte à la naissance du « gouvernement réformé » de Nankin, le 28 mars dernier. Et, depuis lors, les négociations dans ce but ont été conduites par les gouvernements de Nankin et de Pékin.

Le 4 avril, les dirigeants de Nankin sont venus à Pékin où ils ont longuement conféré avec le

président Wang Ke Min et d'autres chefs du gouvernement provisoire.

Le 13 mai, les deux gouvernements ont conclu un accord sur les questions de douane, impôts et gabelle.

Du fait de la prise de Sutchou par les Japonais et de la retraite des forces Kouomintang plus avant dans l'Ouest de la Chine centrale, la situation générale a nettement évolué en faveur de la création d'un nouveau gouvernement. Le 2 et le 3 juin, les représentations des régimes de Pékin et de Nankin au Japon ont fusionné.

Une fois l'hégémonie de Chang Kai Shek abattue, le gouvernement de Hankéou et, éventuellement, tel gouvernement du Sud-Ouest (qui prendrait sa suite) sera incorporé dans la structure du nouveau gouvernement central. Il en ira de même pour le gouvernement autonome de Mongolie Intérieure.

Questionné au sujet de l'incorporation de la Mongolie Intérieure dans le futur gouvernement central de Chine, le président Wang Ke Min a répondu que les autorités mongoles seraient conviées à s'y rallier aussitôt que possible.

Le Conseil représente le premier pas vers l'établissement du futur gouvernement central.

Sur les réactions probables de l'opinion publique, le président a dit qu'à son avis le peuple chinois souhaite que cet établissement soit aussi prompt que possible.

Le jour de l'inauguration du nouveau système gouvernemental, deux déclarations, l'une émanant du Conseil Uni, l'autre des autorités japonaises de la Chine du Nord, marquèrent une absolue identité de vues.

Dans sa *Politique de Pékin*, M. Monestier l'observe très bien :

Au fond, ce qui se dégage essentiellement de ces deux déclarations (écrit-il), c'est, d'une part, en ce qui regarde le côté japonais : l'allusion au bloc Japon-Chine-Mandchoukouo ; l'allégation — plutôt excessive — que le Gouvernement Kouomintang a adopté le communisme et s'est mis sous la coupe des influences occidentales ; le soutien de l'armée nippone en vue de la naissance d'une Chine nouvelle et de l'établissement de la paix intégrale en Extrême-Asie ;

D'autre part, en ce qui regarde le côté chinois : le langage nouveau que le Conseil Uni tient à l'égard des Puissances, dont il est consterné de constater — à tort d'ailleurs — les efforts en vue d'aider le régime de Chang-Kai-Shek.

Il y a là, des deux côtés, une attitude similaire qui se comprend et qui laisse entendre quelle sera la ligne politique du futur Gouvernement central.

L'avenir de la Chine du Nord. — Le gouvernement provisoire de la Chine du Nord s'occupe activement du développement de cette contrée à l'aide de capitaux étrangers. Un comité spécial a été fondé dans ce but. Il s'efforce de déterminer les quantités et les valeurs des marchandises étrangères qu'il faudrait importer en Chine du Nord. Un autre point capital sera l'étude des marchés financiers étrangers susceptibles de fournir des crédits à la Chine du Nord et l'examen des conditions de prêt de ces crédits. Enfin, le Comité devra examiner attentivement la

nature des produits de la contrée propres à l'exportation et grâce auxquels on pourrait établir un système de troc avec les pays dont on se propose d'importer des produits fabriqués.

Des informations reçues de source sûre, apprennent que quelques importantes sociétés britanniques et américaines se sont adressées au gouvernement provisoire en lui demandant quel matériel il désirerait acheter et quelles seraient les conditions de paiement.

Les représentants des sociétés étrangères et ceux du gouvernement provisoire étudient les conditions d'un contrat éventuel.

La Chine du Nord s'intéresse d'abord à l'achat des machines, du matériel roulant, du matériel de construction, etc. Mais elle demande de son côté que le règlement de ces achats se réalise en partie par des échanges, en partie par des crédits appropriés.

Le Commerce extérieur du Mandchoukouo.

— De récentes statistiques officielles établissent que le commerce extérieur du Mandchoukouo s'est élevé l'année dernière à 1.532.000.000 yens ; c'est le chiffre le plus élevé enregistré depuis la fondation de l'empire mandchou.

Les importations ont atteint un total de 887.000.000 yens et les exportations celui de 645.000.000 yens, l'excédent des importations sur les exportations étant de 242.000.000 yens.

La balance des paiements internationaux du Mandchoukouo présente un crédit de 31.000.000 yens en faveur de ce pays. Par ailleurs, la balance du commerce invisible a accusé un crédit de 273.000.000 yens en faveur du Mandchoukouo.

Le Budget du Sud-Mandchourien.

— Suivant les prévisions officielles, le budget de la Compagnie du chemin de fer Sud-Mandchourien, pour l'exercice 1939, s'élèvera au total de 250 millions de yens, dont 30 millions de yens au compte des entreprises générales de la Compagnie, 30 millions au compte des entreprises spéciales, 170 millions pour différents placements en dehors de la Compagnie et approximativement 20 millions devant être investis dans la Compagnie des communications de la Chine du Nord, qu'on est en train de constituer.

Cette somme de 250 millions de yens sera obtenue par la vente d'actions des aciéries Showa et d'autres entreprises jusqu'à concurrence de 70 millions de yens, par le versement à la Compagnie de 40 millions de yens par le gouvernement japonais, par le prélèvement de 30 millions de yens sur les réserves de la Compagnie et enfin par l'émission de 110 millions de yens d'obligations.

La Mandchourie et la production de l'or.

— Des sables aurifères très riches en métal précieux viennent d'être découverts le long de la rivière Yalou, à l'ouest de Tsitsihar, ainsi qu'un dépôt de 10.000 tonnes de spath fluor titrant 74 p. 100 de fluor.

Le Mandchoukouo et la lutte contre l'opium.

Le gouvernement du Mandchoukouo vient d'inaugurer un programme de dix ans pour lutter contre l'usage de l'opium. Ce programme coûtera à l'Etat 12 millions de yuans. De février à juillet, tous les fumeurs d'opium ont été dénombrés. Ils atteignent, estime-t-on, le nombre de 530.000. Le programme du gouvernement prévoit la création, jusqu'au mois de mars prochain, de 156 centres de désintoxication. On espère qu'au bout de dix ans l'usage de l'opium aura complètement disparu.

JAPON

Démission du général ministre des Affaires Etrangères. — Le général Ugaki, ministre des Affaires Etrangères, a démissionné le 29 septembre.

Après s'être longtemps traînées d'obstacle en obstacle, les négociations engagées en vue de mettre fin au conflit entre l'Armée et les Affaires Etrangères sont maintenant rompues virtuellement.

On sait que le conflit porte sur les pouvoirs que le prince Konoye veut déléguer au futur Office Central des Affaires chinoises.

Certains éléments de l'armée, certaines parties du grand public, souhaitent voir partir le général Ugaki, dont on désapprouvait la politique, trop conciliante, prétendait-on, à l'égard de la Grande-Bretagne. En réalité, le différend qui a entraîné cette démission portait principalement sur la compétence territoriale de l'organisme devant connaître de toutes les questions chinoises.

L'opinion se répand de plus en plus dans ces milieux que la démission du général Ugaki a renforcé, plutôt qu'elle n'a affaibli, la position du Cabinet Konoye et principalement en ce qui concerne le règlement de « l'incident » de Chine.

L'entente sur la question de la création d'un organe central pour les affaires de Chine a, incidemment, permis de mettre fin à une divergence d'opinions dans les milieux gouvernementaux. Le prince Konoye prit le portefeuille des Affaires étrangères concurremment avec la présidence du Conseil. Mais un mois plus tard, le 30 octobre, M. Arita, diplomate de carrière, fut nommé à la tête du Gaimusho.

Vers une réforme du statut universitaire.

— Le général baron Araki, ministre de l'Instruction Publique, a convoqué à Tokio les recteurs de chacune des universités impériales du Japon proprement dit, et leur a déclaré que l'autonomie universitaire n'ayant en fait « aucune base légale », il convenait de remettre à l'examen certaines questions comme l'élection des recteurs et doyens par les universités, la nomination des professeurs, etc... et de reviser le statut de ces universités. On devrait éviter autant que possible

qu'un recteur ou un doyen fût en même temps professeur dans la faculté qu'il dirige. Au moins pour certaines universités, un fonctionnaire spécialement nommé par le gouvernement devrait être chargé de la liaison entre l'université et le ministère. Cette initiative du général Araki signifie que le contrôle ministériel va être renforcé aux dépens de l'autonomie universitaire, « qui ne saurait plus être admise ». Le général Araki est, en effet, d'avis qu'il importe plus que jamais de pouvoir « jeter un regard clair » à l'intérieur de l'université.

Commentant cet événement, qui était loin d'être inattendu, le grand quotidien *l'Osaka Mainichi* écrit que, s'il ne s'agit pas encore de nommer des « bureaucrates » à la présidence des universités, le coup qui est ainsi porté aux institutions universitaires n'est pas moins de nature à atteindre fortement leur prestige. Peut-être les universités ne se sont-elles pas montrées à la hauteur de leur tâche et de leurs responsabilités ; ainsi a pu se produire l'immixtion gouvernementale, qui ne peut être que facilitée par la crise actuelle. *L'Asahi*, autre quotidien influent, est d'avis qu'on pourrait aboutir à un compromis, au moins pour ce qui est de la nomination des professeurs par le conseil des professeurs de chaque université. En ce qui touche au contrôle même, on pourrait avoir recours à un conseiller choisi parmi les membres retraités de l'université. En tout cas, assure-t-on, le général Araki évitera de prendre brusquement une décision catégorique qui supprimerait totalement l'autonomie des universités. On notera, du reste, que, jusqu'ici, les universités se sont bornées à élire leurs membres pour les recommander au ministère compétent, de qui dépendait la nomination définitive. Enfin, il faudra aborder la non moins grave question du statut des universités privées, dont les plus connues sont celles de Waseda et de Kéio, à Tokio. Il n'est pas question dans la presse des institutions étrangères d'éducation.

Le troc dans le bloc sino-nippon-mandchou. — Les premières relations commerciales avec la Chine du Nord se sont établies sur une base d'échange. Ce furent surtout les compagnies allemandes qui commencèrent à faire des affaires avec ce pays en utilisant le système du troc.

Le Japon avait mis sur pied un système d'échanges avec le Mandchoukouo. Il était donc très naturel que les territoires de la Chine administrés par les gouvernements de Pékin et de Nankin et faisant partie du bloc économique sino-nippo-mandchou envisagent une solution analogue à celle qui a été prise par le Mandchoukouo.

L'opinion nipponne est celle-ci : le développement économique de la Chine du Nord exige le renforcement de ses relations commerciales avec les autres pays acheteurs de matières premières ou fournisseurs de produits manufacturés et de l'outillage industriel.

Un plan actuellement à l'étude prévoit l'encou-

agement des échanges de matières premières contre des objets manufacturés fabriqués à l'aide de ces matières premières, entre les pays du bloc économique. Doivent, par contre, être exclusivement réservés à l'exportation vers les pays ne faisant pas partie du bloc économique, tous les objets fabriqués à l'aide de matières premières ne provenant pas de ce même bloc économique.

Asia Press communique cette note :

On ne saurait envisager sous le même angle la situation en Chine du Nord et en Chine Centrale, étant donné qu'il est plus facile d'obtenir des devises étrangères dans ce dernier territoire. Les restrictions d'exportation pour la Chine Centrale doivent donc être assouplies pour permettre une rentrée plus importante de devises étrangères.

En ce qui concerne la Chine du Nord, ce système de troc doit permettre d'exporter le coton brut et la laine au Japon contre des tissus fabriqués à l'aide de ces matières premières. On envisage également l'exportation de ces textiles au Japon en vue de leur transformation et d'une réexportation à l'étranger. Le produit de ces exportations permettrait d'acheter au Japon l'outillage et les machines dont la Chine du Nord a besoin.

Depuis le début du mois de mars on note, dans le commerce extérieur de la Chine du Nord, un excédent d'importation. La Chine du Nord est en train de mettre sur pied une industrie très importante qui nécessite une grande importation d'outillage de toute sorte. Cette situation contraste avec celle des années précédentes. Grâce au système du troc, ces importations massives ne causeront aucun trouble dans la balance du commerce extérieur de la Chine du Nord puisqu'elles seront compensées par les exportations de matières premières.

La production d'or. — Le plan quinquennal nippon, dont l'exécution prendra fin en 1942, s'est intéressé au développement de la production d'or qui atteindra, à cette date, 60 tonnes. Cette production ajoutée à celle de la Corée (75 tonnes) et à celle du Mandchoukouo (50 tonnes), classera le Japon au troisième rang parmi les pays producteurs d'or.

Actuellement, le Japon vient au cinquième rang, après l'Afrique du Sud, la Russie, le Canada et les États-Unis. En 1877, la production d'or du Japon n'était que d'une demi-tonne. Depuis lors, grâce aux encouragements du gouvernement de Tokio, cette production n'a cessé de s'accroître.

En examinant la production d'or du Japon, il ne faut pas perdre de vue les autres territoires faisant partie du bloc économique sino-nippo-mandchou, dont la production vient s'ajouter à celle du Japon proprement dit. Le Mandchoukouo est un pays très vaste, disposant de grandes réserves ; si l'on y applique les méthodes modernes d'exploitation des mines d'or et des sables aurifères, il serait facile d'obtenir un rendement de vingt à trente fois plus élevé.

Asie Anglaise

INDE BRITANNIQUE

Les prisonniers des Iles Andaman. — On sait que les « terroristes » (condamnés politiques) indiens sont relégués aux Iles Andaman, dans le golfe du Bengale. Comment y sont-ils traités ? Un correspondant du *Times* qui les a récemment visités dépeint leur sort comme presque idyllique.

Le pays est magnifique et ressemble à la région des lacs italiens ; « les visiteurs le quittent à regret ». Le climat est sain, chaud et humide comme au Bengale (« d'où sont originaires la plupart des prisonniers ») ; la malaria, beaucoup moins répandue qu'aux Iles Nicobar, est en forte régression. La prison de Port-Blair est haute et spacieuse, « unique dans son architecture et ses dispositions » ; les cellules, de 1 m. 52 sur 2 m. 13 à 2 m. 13 sur 3 m., ouvrant sur des vérandas (à la vérité garnies de barreaux de fer), sont bien ventilées et éclairées à l'électricité. Pendant la journée les prisonniers travaillent, mangent et jouent ensemble, dans le parc se trouvent l'hôpital la bibliothèque et les terrains de jeux, badminton et football ; une piscine existe depuis la visite de membres de l'Assemblée législative, à l'automne de 1936. Les terroristes mangent comme dans un club ou un mess ; l'un d'entre eux établit le menu journalier ; les cuisiniers tiennent compte des goûts de chaque race. Tous les soins nécessaires leur sont donnés à l'hôpital, dont le directeur, un Bengali, le capitaine Chaudhuri, les traite en égaux ; on les y garde tant que leur poids n'atteint pas le niveau fixé par le médecin.

Et cependant, malgré ces multiples avantages, les prisonniers ne sont pas contents, et, à la fin de l'année dernière, ils ont menacé de faire la grève de la faim si l'on ne leur donnait pas satisfaction. Que réclament-ils donc ? Oh ! peu de chose : ne pas être enfermés à clé durant la nuit ; le droit de se baigner dans la mer et de jouer sur le terrain de gymkhana du Résident ; avoir des amusements à l'intérieur de la prison (on leur a promis de voir ce que l'on pourrait faire sur ce dernier point). Ils voudraient surtout être rapatriés, sous prétexte que le climat est dur et les Iles Andaman inaccessibles (or, Port-Blair est relié à la dépendance par télégraphe, téléphone et T. S. F.) ; mais, ils ne voudraient pas, une fois rentrés dans leur pays, être mis en cellule ; leur vie devrait être la même que maintenant.

Le correspondant du *Times* estime que leur donner satisfaction serait une grave erreur ; il y aurait recrudescence de crimes, insécurité pour la vie et les biens des habitants, aggravation de l'instabilité et du désordre à cause de la « sympathie » que les prisonniers trouveraient

dans toutes les prisons de l'Inde. Mais il convient de s'intéresser à eux :

Ils ne sont pas vicieux, mais ignorants, dévoyés, menés par des agitateurs communistes ; il y a une promesse d'amélioration dans leur intrépidité, leur courage, leurs dons de chefs et d'organiseurs. Ce dont ils semblent avoir besoin maintenant, c'est moins des confort physiques que des contacts humains des visites d'Européens ou d'Indiens bien choisis qui joueraient avec eux, échangeraient des réflexions sur leurs lectures, leur parleraient de choses graves et gaies, et même de leurs revendications ; il faudrait débarrasser leur esprit de toute obsession ; les préparer, durant leur incarcération, à leur rôle de futurs citoyens. Si bons que soient les fonctionnaires — et tous méritent des éloges pour leur intelligence et leur sympathie — le fait que ce sont des fonctionnaires enlève de l'efficacité à leurs efforts. Il y a là une occasion de « servir » qui pourrait trouver sa place même en Angleterre.

N'y aurait-il pas une comparaison à faire entre les prisonniers des Iles Andaman et ceux des Iles Lipari ? Un dernier trait permettra de se faire une idée des premiers : ils ont réclamé pour leur bibliothèque un second exemplaire de l'*Encyclopaedia Britannica* et du *Dictionary of National Biography* ; et leur auteur favori est Dickens.

BIBLIOGRAPHIE

Unité syrienne et devenir arabe, par Edmond RABBATH.
Paris, Marcel Rivière, 1937, in-18 de 412 pages.

M. Edmond Rabbath, ancien élève de nos Facultés parisiennes et de l'École des Sciences politiques, est aujourd'hui membre du Parlement de Damas. Que de raisons pour l'écouter parler de questions vitales pour son pays et dont son éducation lui permet de comprendre les différents aspects ! Nous tenons particulièrement à en souligner la conclusion : « Le danger, le vrai danger pour l'œuvre française en Syrie, pour l'Afrique française, écrit l'auteur, réside non dans une renaissance arabe, mais dans la tentative de l'étouffer. » A l'en croire, l'alliance franco-syrienne, forme nouvelle des rapports entre les deux pays, pratiquée en harmonie avec l'histoire et les aspirations de la Syrie arabe, marque le début de l'œuvre durable de la France dans le Levant.

Le Gérant F. GRISARD.

Imprimerie Alençonnaise, place Foulet-Malassis, Alençon

Compagnie Française des Chemins de fer
de l'Indochine et du Yunnan (C. I. Y.)

Exploitation de la ligne Haïphong à Yunnanfou, ainsi que de toutes autres entreprises de travaux publics, minières, commerciales ou industrielles et toutes entreprises de transport — sur le territoire de l'Indochine ou des pays voisins —

Siège social, 89, rue de Miromesnil, Paris

SOCIÉTÉ ANONYME DES
Etablissements L. DELIGNON
18, Avenue de l'Opéra - PARIS
FILATURE ET TISSAGE MÉCANIQUE
DE LA SOIE - CRÊPES DE CHINE - CRÉPONS
TOILES DE SOIE - SHANTUNGS
Siège social et maison de vente : 18, Avenue de l'Opéra, Paris



44 HAVAS

me voici!

...à vous maintenant de bien m'accommoder, et je vous prie de croire que l'on me trouvera délicat, exquis, irrésistible!

le riz d'Indochine

**A toute heure
en tout temps**
pour les petits
pour les grands
saine et légère
nourriture

fruit de santé
**la banane
française**
bien mûre



3



Buvez du Thé français
— en exigeant des —

THÉS des "Plateaux Mois"
(Indochine)

produits, préparés, transportés
par des Français

LES MEILLEURS THÉS

Lecteurs de l'Asie Française, pour vous,
un seul thé, le meilleur, le thé produit
sur les "Plateaux Mois", dans les
Plantations de la C^{ie} Agricole des Thés et Cafés du Kontum

Achetez, demandez les Thés Français des "Plateaux Mois",
garantis d'origine, de réputation mondiale, les thés de l'élite
Distribués par S.I.C.P.A., 282, bd Saint-Germain, Paris (Inv. : 52-01)

**Compagnie du Port, des Quais et Entrepôts
de BEYROUTH**

Magasins généraux

Parc à pétroles - Zone franche

Entrepôts frigorifiques

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Société Anonyme fondée en 1877

Capital : 105.000.000 de Francs entièrement versés

Réserves : 90.000.000 de francs

Siège Social : PARIS, 50, rue d'Anjou

Toutes Opérations de BANQUE, de BOURSE et de CHANGE

Comptes de dépôts à vue et à préavis
Dépôts à Echéance
Escompte et Encaissement de tous Effets
Crédits de Campagne - Avances sur Marchandises
Envois de Fonds - Opérations sur Titres
Garde de Titres
Souscriptions - Paiement de Coupons
Location de compartiments de Coffres-forts
Emission de Chèques et de Lettres de Crédit
sur tous Pays

AGENCES :

en France et dans toutes les Villes et principales
Localités de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc
ainsi qu'au Grand Liban et en Syrie

Correspondants dans le Monde entier

BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN

Société Anonyme au Capital de 25.500.000 Francs.

12, rue Roquépine, PARIS 8^e

Tél. Anjou 06-44, 06-45, 06-46. — R. C. Seine 52.297

AGENCES :

RÉPUBLIQUE SYRIENNE. — Damas, Alep,
Alexandrette, Antioche, Deir-ez-Zor,
Hama, Homs, Idlib, Kamechlié,
Lattaquieh, Soueida, Tartous.

RÉPUBLIQUE LIBANAISE. — Beyrouth,
Saïda, Tripoli, Zahlé, Aley.

MARSEILLE, 38, rue Saint-Ferréol.

Bureau représentatif.

Renseignements concernant l'Industrie, l'Agriculture
et le Commerce en Syrie et au Liban

Mettons en valeur nos Colonies...

L'Anthracite Indochinois DONG-TRIEU (TONKIN)

est français

Il possède toutes les qualités
des meilleurs anthracites
anglais, mais coûte moins cher.
C'est l'anthracite idéal pour
- - le chauffage central - -

Société des CHARBONNAGES DE DONG-TRIEU

Société Anonyme au Capital de 28 millions de francs

Siège Social : 2, Rue Francis-Garnier, à Haïphong.

Siège administratif : 5, rue Blanche, à Paris.

BANQUE OTTOMANE

FONDÉE EN 1863

Capital : Frs 250.000.000 ou £ 10.000.000
dont moitié versée

COMITÉ A PARIS

Siège à PARIS
7, rue Meyerbeer, 7
Téléph. : Opéra 67-00

Agence à MARSEILLE
38, rue St-Ferréol - Tél. 12-52

COMITÉ A LONDRES

Siège à LONDRES
26, Throgmorton Street E.-C. 2

Agence à MANCHESTER
56/60 Cross Street

Siège Central : ISTANBUL (Ancien Constantinople Galata)
Agence à YENI-ÇAMI et bureau à BEYOGLU

PLUS DE 60 AGENCES EN ORIENT

Turquie - Égypte - Chypre - Palestine
Transjordanie - Irak - Iran - Grèce

BANQUES AFFILIÉES :

BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND-LIBAN
BANQUE FRANCO-SERBE
BRITISH-FRENCH DISCOUNT BANK Ltd (Athènes)
BANK OF ROUMANIA Ltd

La Banque peut offrir les meilleures conditions
pour toutes

OPÉRATIONS de BANQUE avec l'ORIENT

R. C. N° 48.883